



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2022

Cadre réglementaire :

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Plaine Commune. Il répond à l'obligation faite au Président par l'article du Code général des collectivités territoriales (article D2224-1 et suivants) de présenter, au Conseil Territorial, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il est mis à disposition du public et transmis aux communes membres.

Note de lecture :

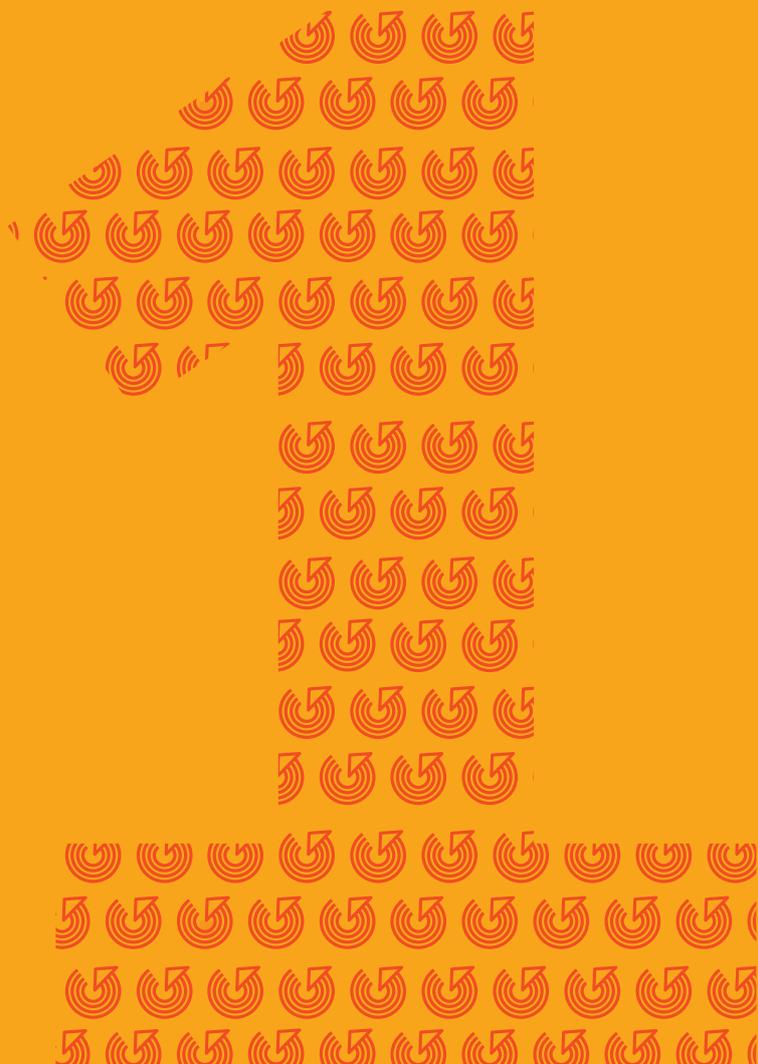
Les abréviations et le glossaire des mots suivis d'un astérisque (*) sont disponibles en pages 77 et 79.

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
1 PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES COMPETENCES.....	5
1.1 Territoire desservi.....	6
1.2 Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.....	9
1.2.1 Compétences exercées par le territoire de Plaine Commune	9
1.2.2 Les déchets pris en charge par le territoire de Plaine Commune	9
1.2.3 Les moyens humains	9
2 ORGANISATION	12
2.1 Prévention des déchets et sensibilisation au tri.....	13
2.1.1 Les principes de la prévention des déchets ménagers et assimilés	13
2.1.2 La prévention des déchets	13
2.2 La pré-collecte	16
2.2.1 Les prestations externalisées	16
2.2.2 Les prestations en régie	17
2.3 La collecte des déchets.....	17
2.3.1 La collecte au porte-à-porte (depuis le 1 ^{er} mai 2022)	20
2.3.2 La collecte des points d'apport volontaire	22
2.3.3 La collecte pneumatique	22
2.3.4 Expérimentation de gestion à la source des biodéchets.....	23
2.4 Le réseau des déchèteries territoriales.....	24
2.5 Le traitement des déchets	27
2.5.1 La valorisation des déchets	27
2.5.2 La localisation des installations de traitement.....	29
2.5.3 La localisation des installations de stockage	30
2.6 La relation avec les usagers.....	31
2.7 Le mode de financement du service public.....	32
2.7.1 Les prestations rémunérées	32
2.7.2 La contribution au SYCTOM*	33
2.7.3 La structure du coût du service public	33

3	BILAN	34
3.1	<i>Bilan des actions de prévention des déchets, de sensibilisation et de communication</i>	<i>35</i>
3.1.1	Le PLPDMA et les actions de prévention des déchets	35
3.1.2	Les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.....	37
3.1.3	La communication	41
3.2	<i>Bilan de la pré-collecte.....</i>	<i>43</i>
3.2.1	La livraison et la maintenance des bacs	43
3.2.2	La livraison et la maintenance des PAV*	44
3.3	<i>Bilan de la collecte.....</i>	<i>45</i>
3.3.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	45
3.3.2	Performance de collecte	47
3.3.3	Bilan de l'expérimentation des déchets alimentaires.....	51
3.3.4	Bilan des déchets sur l'espace public.....	52
3.4	<i>Bilan du traitement des déchets</i>	<i>53</i>
3.4.1	Performance de tri des emballages.....	53
3.4.2	Bilan de la valorisation des déchets	54
3.5	<i>Budget, coût du service et financement</i>	<i>58</i>
3.5.1	Le coût aidé du service public	58
3.5.2	Décomposition des coûts aidés par flux.....	61
3.5.3	La répartition des dépenses d'investissements et de fonctionnement	62
3.6	<i>La relation avec les usagers.....</i>	<i>63</i>
4	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	65
4.1	<i>Impact environnemental.....</i>	<i>66</i>
4.2	<i>Impact social</i>	<i>67</i>
5	SYNTHESE ET PERSPECTIVES	69
6	TABLE DES ILLUSTRATIONS	75
7	LISTE DES ABREVIATIONS	77
8	GLOSSAIRE.....	79
9	ANNEXES	83

PARTIE



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES COMPÉTENCES

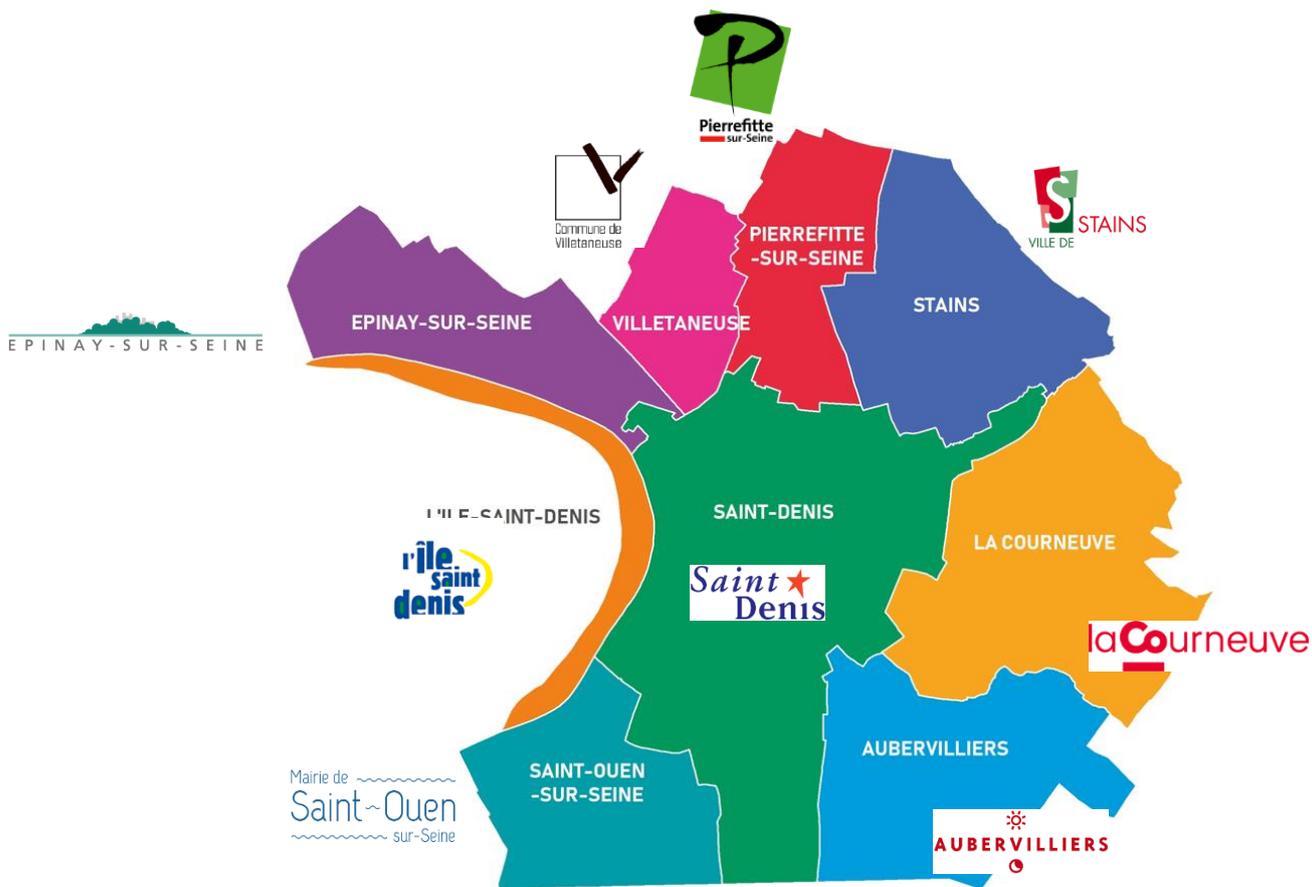
1.1 Territoire desservi

Créée en 1999, Plaine Commune est la 1^{ère} intercommunalité à s'être développée en milieu urbain dense. Dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) en 2016, Plaine Commune est devenue le 6^{ème} établissement public territorial (EPT 6) parmi les 12 que compte la MGP.

Plaine Commune est aussi le Territoire de la culture et de la création du Grand Paris.

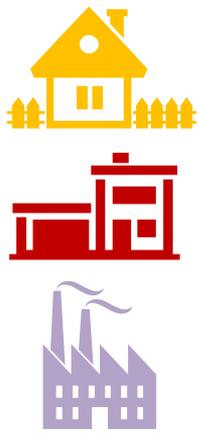
Le territoire de Plaine Commune s'étend sur 47 km², soit 20% de l'Ouest du département de la Seine-Saint-Denis. Avec 447 927¹ habitants, le territoire représente 27% de la population départementale et 6% de la MGP. Plaine Commune regroupe 9 villes :

Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse.

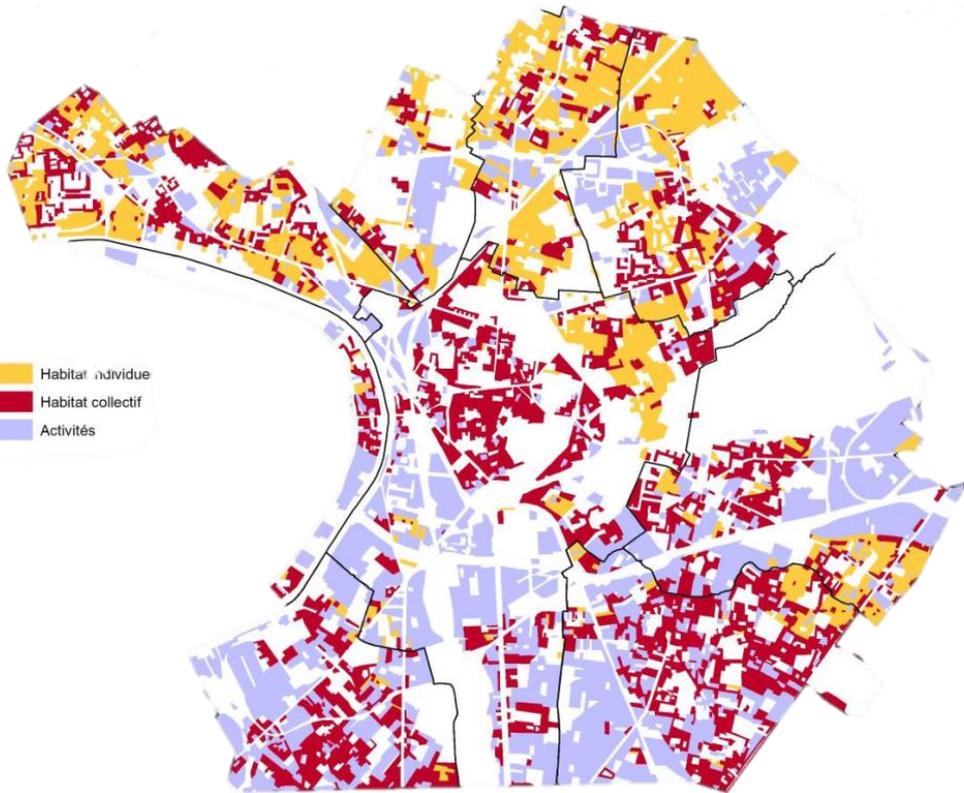


Carte 1 : Le Territoire de Plaine Commune

¹ Population légale municipale 2020, source INSEE



■ Habitat individuel
■ Habitat collectif
■ Activités



Carte 2 : Type d'habitat de Plaine Commune, Source : Plaine Commune

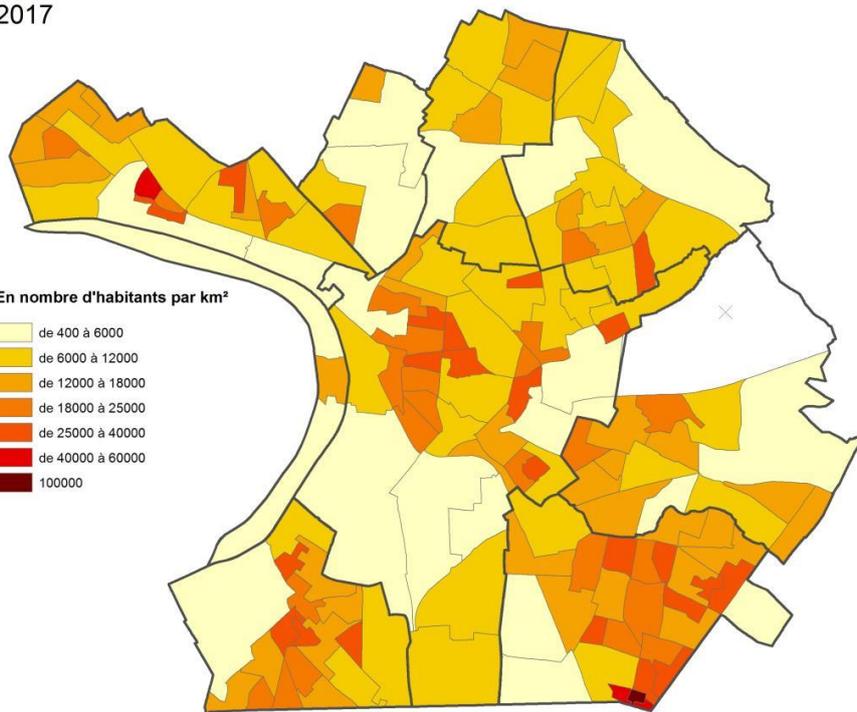
Densité de population
2017



En nombre d'habitants par km²

■ de 400 à 6000
■ de 6000 à 12000
■ de 12000 à 18000
■ de 18000 à 25000
■ de 25000 à 40000
■ de 40000 à 60000
■ 100000

Source : INSEE 2017



0 1 000 Mètres

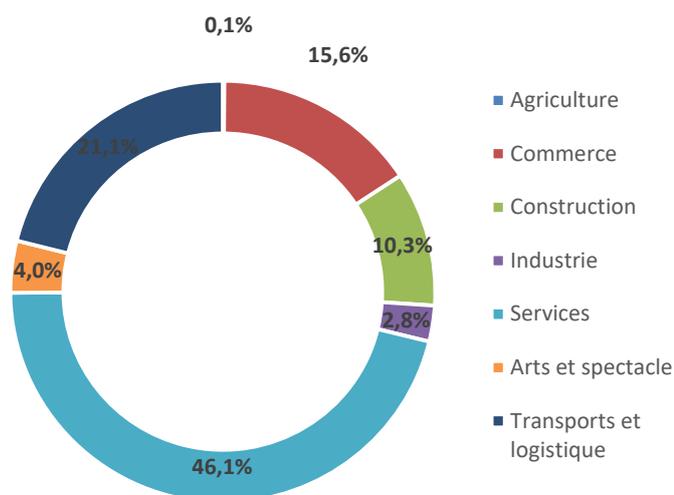
Carte : Délégation à la Stratégie Territoriale, Emmanuel Ericsson, oct 2021

Carte 3 : Densité de population de Plaine Commune, Source : Plaine Commune

	Population légale municipale (Chiffres INSEE 01/01/2020)	Superficie Km ²	Densité de population Hab./km ²	Taux habitat collectif (Chiffres INSEE 2019)	Taux habitat pavillonnaire (Chiffres INSEE 2019)
Aubervilliers	89 401	5,76	15 521	93,4%	6,6%
Epinay-Sur-Seine	46 828	4,57	10 247	85,2%	14,8%
La Courneuve	54 419	7,5	7 256	84,7%	15,3%
L'Île-Saint-Denis	8 646	1,77	4 885	94,9%	5,1%
Pierrefitte-sur-Seine	31 344	3,41	9 192	69,0%	31,0%
Saint-Denis	113 116	12	9 426	92,7%	7,3%
Saint-Ouen-sur-Seine	51 547	4,31	11 960	95,5%	4,5%
Stains	39 193	5,39	7 271	73,3%	26,7%
Villetaneuse	13 433	2,31	5 815	75,3%	24,7%
Total - Plaine Commune	447 927	47 km²	9526 h/km2	88,1%	11,9%

Tableau 1 : Présentation des villes adhérentes à Plaine Commune

71 991 établissements (administrations et entreprises) sont présents sur le territoire dont près des 2/3 dans le domaine des services et du commerce.



Graphique 1 : Répartition des entreprises par secteur

Ces établissements sont principalement concentrés sur les villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis et Saint-Ouen (cf. carte 2 ci-dessus). Ce sont environ 9 600 établissements qui sont collectés par les services de Plaine Commune.

1.2 Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

1.2.1 Compétences exercées par le territoire de Plaine Commune

En application des articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Plaine Commune assure le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)* depuis le 1^{er} avril 2001 et la collecte depuis le 1^{er} janvier 2002.

La compétence « **collecte** » * est prise en charge par Plaine Commune, les collectes faisant l'objet de marchés publics.

La compétence « **traitement** » est déléguée au SYndicat interCommunal de Traitement des Ordures Ménagères* (SYCTOM) de l'agglomération parisienne, hors déchets des déchèteries* et déchets dangereux pris en charge par Plaine Commune.

1.2.2 Les déchets pris en charge par le territoire de Plaine Commune

Les déchets gérés par Plaine Commune sont les suivants :

Déchets de la collectivité - Déchets des espaces verts publics - Corbeilles de rue - Dépôts sauvages	Déchets ménagers et assimilés (DMA*) Déchets produits par les ménages et artisans, commerçants (=assimilés) collectés par le service public de gestion des déchets		
	Déchets occasionnels - Encombrants - Déchets des déchèteries	Déchets courants Déchets d'ordures ménagères et assimilés (OMA*)	
		Déchets de la collecte en mélange - Ordures ménagères résiduelles*	Déchets de la collecte sélective - Emballages, papiers, cartons, journaux, magazines - Verre - Déchets alimentaires

1.2.3 Les moyens humains

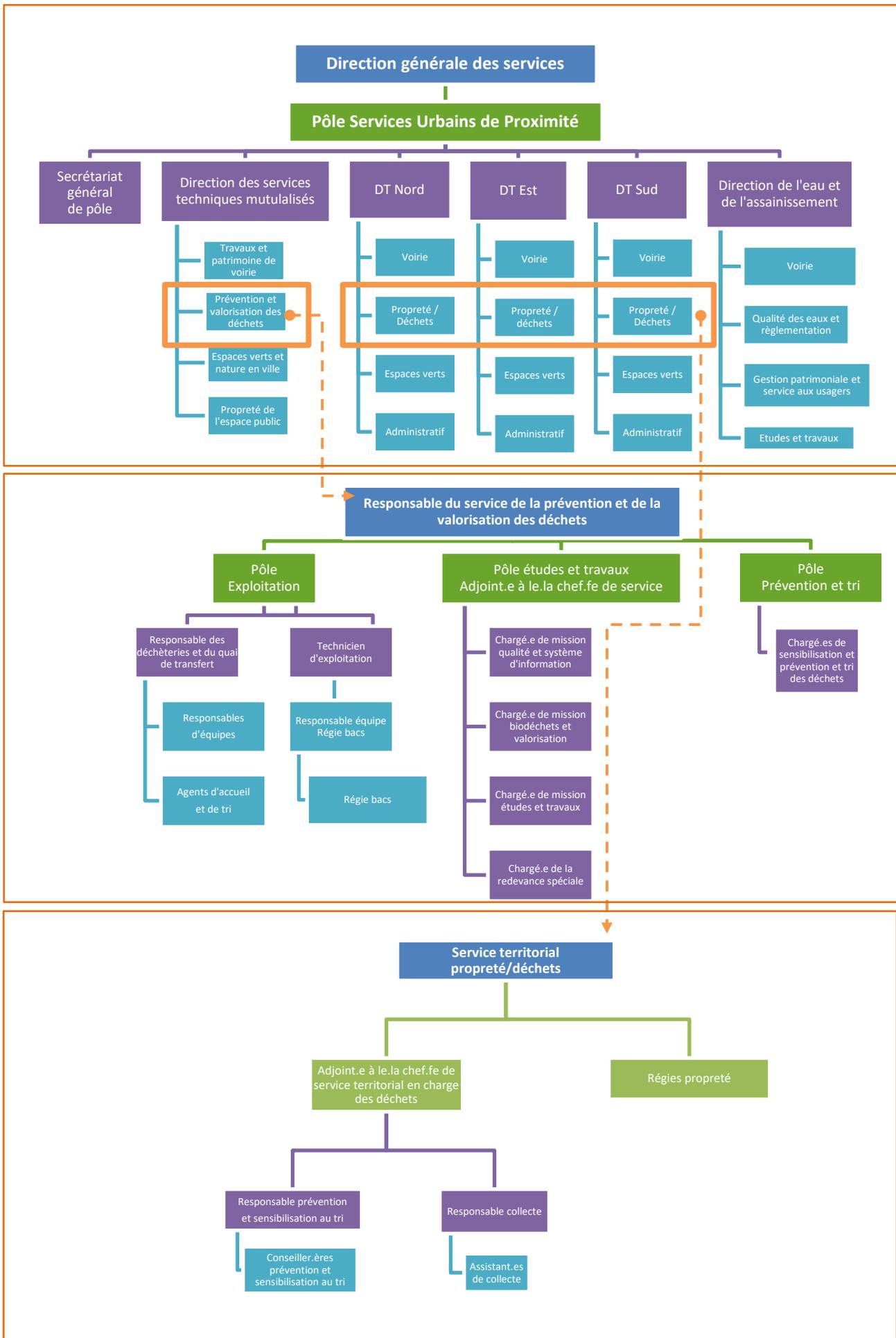


Depuis 2002, Plaine Commune s'attache à mutualiser les moyens et les compétences dans le cadre des politiques publiques et des plans territoriaux.

Cette action permet de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer la qualité de la gestion de l'espace public en particulier celle de la collecte des déchets.

Depuis la fin de l'année 2021 la nouvelle organisation des services de Plaine Commune permet de répondre de manière plus efficace et plus efficiente aux enjeux du territoire. Les missions de prévention et de gestion de la collecte et du traitement des déchets relèvent du service « **Prévention et valorisation des déchets** » créé au sein de la « **Direction des services techniques mutualisés** » du pôle « **Services urbains de proximité** ». Les unités territoriales ont laissé place à des **Directions Territoriales** (DT) qui se concentrent sur les volets opérationnels. Pour la politique publique de prévention et de gestion des déchets, cela se décline de la manière suivante :

- Un service territorial propreté/déchets par Direction territoriale
- Un poste d'adjoint.e à le.la chef.fe du service territorial dédié au déploiement de la politique publique de gestion de déchets sur son territoire
- Des missions en matière de prévention et de sensibilisation au tri afin de renforcer le déploiement des politiques de réduction des déchets et de sensibilisation au tri



Graphique 2 : Organigramme Plaine Commune, 2022

La direction des services techniques mutualisés traduit les orientations politiques en dispositions techniques et pilote les politiques publiques de gestion de l'espace public (voirie, espaces verts et nature en ville, propreté, déchets).

Le service prévention et valorisation des déchets traduit les orientations politiques en dispositions techniques et pilote la politique publique en matière de prévention et de gestion des déchets.

Depuis septembre 2021, le territoire est découpé en 3 **Directions territoriales (DT)**.

Directions Territoriales	Villes gérées
Nord	Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Stains
Est	Aubervilliers, La Courneuve
Sud	Saint-Denis, Ile-Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine

Tableau 2 : Liste des villes gérées par Direction Territoriale

Les directions territoriales déploient de manière opérationnelle les différentes politiques publiques de gestion de l'espace public sur leur territoire (voirie, espaces verts et nature en ville, propreté, déchets).

Les services territoriaux propreté et déchets déploient sur leur territoire la politique publique de prévention et de gestion des déchets.

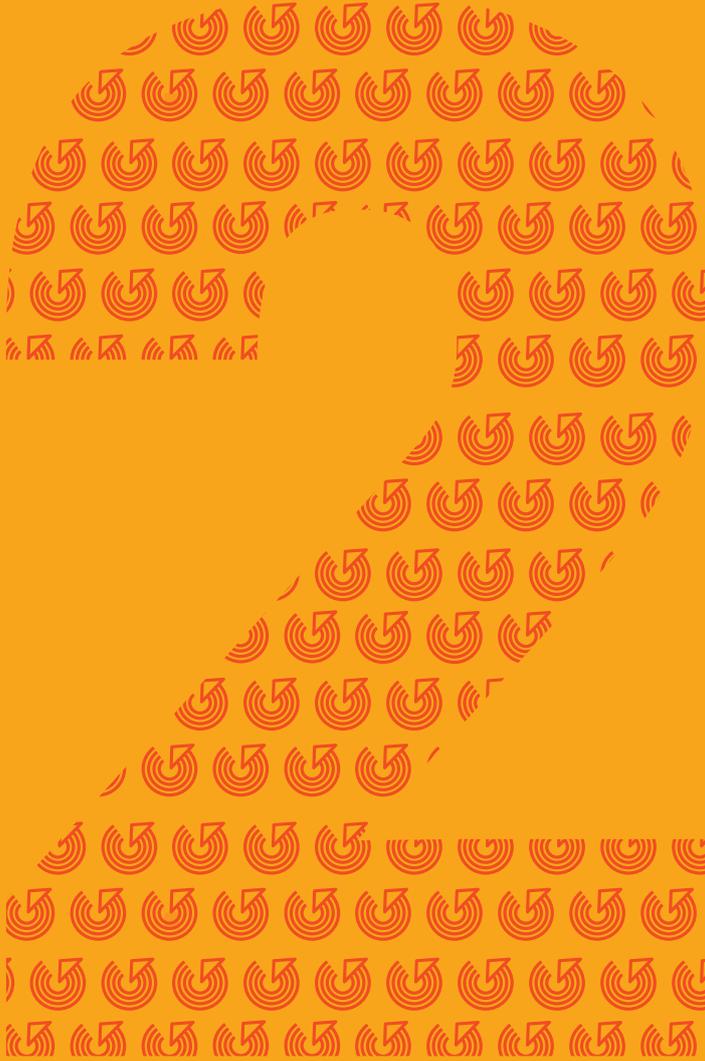
Par ailleurs, Plaine Commune assure une partie de ses compétences en régie grâce à des agents territoriaux. C'est le cas :

- De 2 déchèteries situées à Pierrefitte-sur-Seine et Aubervilliers composées de 14 agents ;
- Du secteur bacs composé de 5 agents.

En plus des moyens humains composés d'agents territoriaux, Plaine Commune s'appuie également sur des prestataires privés. Ceci est notamment le cas :

- De la déchèterie située à Epinay-Sur-Seine ;
- De la collecte des déchets ménagers et assimilés au porte-à-porte et en apport volontaire de l'ensemble du territoire.

PARTIE



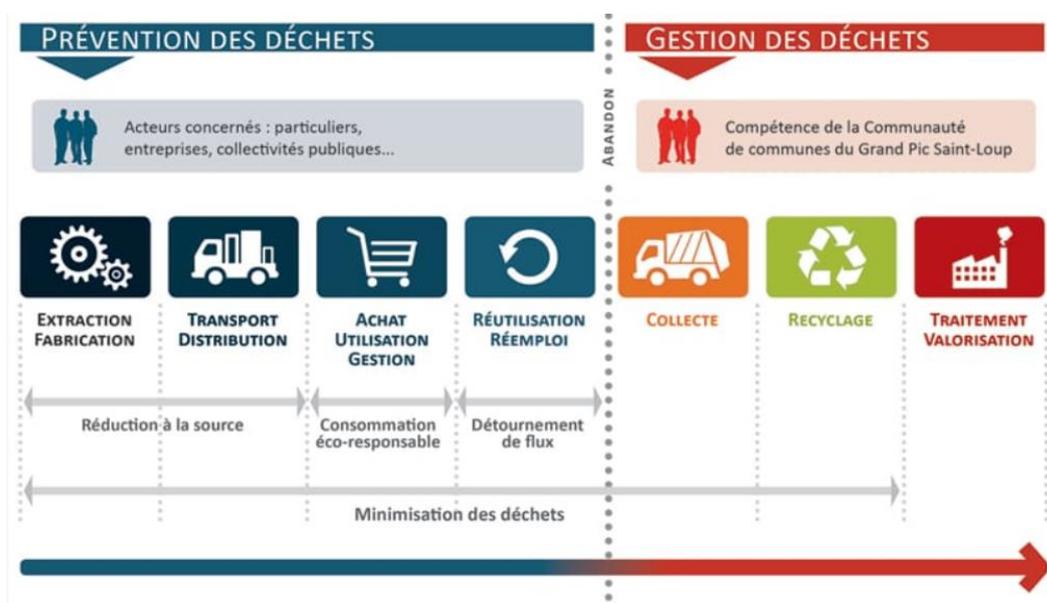
ORGANISATION

2.1 Prévention des déchets et sensibilisation au tri

2.1.1 Les principes de la prévention des déchets ménagers et assimilés

La prévention de la production de déchets consiste, sur un territoire donné, à réduire la quantité de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour les humains et leur environnement, en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

La prévention des déchets porte sur la réduction et le réemploi des biens de consommation et ne concerne pas la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets).



Source : Communauté de communes Grand Pic Saint-Loup

2.1.2 La prévention des déchets

2.1.2.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

L'article L541-15-1 du code de l'environnement prévoit que : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ».

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'objectif de ce programme est donc de définir des actions concrètes à mener pour réduire la production de déchets sur le territoire, soit par la réduction de leur quantité, soit par la réduction de leur nocivité.

Après un premier plan local de prévention élaboré en 2012, **le Conseil de Territoire de Plaine Commune a adopté un nouveau PLPDMA 2022-2028 le 20 septembre 2022.**

Le conseil de Territoire a aussi fixé un objectif de réduction à atteindre :

- Réduire de 6% à horizon 2028 la production de DMA sur le territoire au rythme de 1% par an
- Soit - 5 kg de déchets par an et par habitant et -29 kg par habitants sur 6 ans

Cet objectif entraînera de fait, d'importantes économies. Elles sont estimées à 3,2 millions d'euros d'économies sur 6 ans si ces objectifs sont atteints.

La mobilisation d'une cinquantaine d'acteurs du territoire a permis l'élaboration d'un programme comptant **23 actions s'articulant autour de 8 enjeux majeurs** :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Agir en faveur du réemploi
- Promouvoir une consommation responsable
- Mobiliser les acteurs économiques dans une économie circulaire
- Être éco-exemplaire
- Communiquer, sensibiliser et valoriser les acteurs engagés

Afin de suivre le déploiement du programme d'actions et d'en mesurer ses impacts, un dispositif d'évaluation et de suivi est mis en place. Il doit permettre de rendre compte de la mise en œuvre effective des actions et de proposer des adaptations si nécessaire. Ainsi, deux types d'indicateurs seront analysés tous les ans : les indicateurs globaux du programme et les indicateurs pour chacune des actions.

2.1.2.2 Le compostage

Afin de promouvoir le compostage et le lombricompostage, Plaine Commune a fait le choix en 2015, de mettre à disposition, gratuitement, des équipements de compostage et de lombricompostage aux habitants du territoire qui en font la demande.



Depuis 2022, le SYCTOM fournit gracieusement le matériel de compostage (composteurs bois, lombricomposteurs, composteurs collectifs, bras compost...) à Plaine Commune ainsi que des moyens

humains pour déployer le compostage (accompagnement de sites, animation d'ateliers...)



2.1.2.3 La sensibilisation auprès de la population

2.1.2.3.1 La sensibilisation du jeune public



Pour réaliser la sensibilisation du jeune public en milieu scolaire, Plaine Commune s'appuie sur un marché public dont l'objectif est de sensibiliser les élèves aux questions de tri, de prévention, de réduction et de valorisation des déchets. Le prestataire est Pik-Pik environnement.

Le prestataire intervient auprès du jeune public à travers plusieurs types d'ateliers :

- Tri, prévention des déchets et respect du cadre de vie,
- Tri et économie circulaire,
- Tri et valorisation des biodéchets : la collecte des biodéchets,
- Tri et valorisation des biodéchets : le compostage,
- Tri et gaspillage alimentaire,
- Tri et pollution.



2.1.2.3.2 La sensibilisation du grand public

Les actions de sensibilisation du grand public s'effectuent à travers des actions au porte-à-porte ou la tenue de stands lors de différents événements organisés par les villes sur le territoire. Ces prestations sont mises en place via un marché public et la mobilisation des équipes en charge des déchets dans les directions territoriales. Le SYCTOM met aussi à disposition de Plaine Commune d'importants moyens : éco-animateurs pour des sensibilisations en porte à porte, des déambulations, des sensibilisations sur des stands ...

2.2 La pré-collecte

L'organisation de la pré-collecte concerne toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par les collecteurs. Plaine Commune assure les missions de pré-collecte soit en externe par le biais de prestataires, soit en interne via la régie bacs.

2.2.1 Les prestations externalisées



Pour garantir la propreté de la voirie, mais aussi la sécurité des habitants et des agents de collecte, la collecte se fait uniquement en bacs conformes à la norme NF EN 840. Ces derniers sont mis à disposition par Plaine Commune. Les volumes proposés vont de 35l à 770l. La couleur du couvercle varie en fonction du flux et du type d'apporteur.



Sur certains sites en habitat vertical, en remplacement des bacs roulants, le système de colonnes enterrées ou semi enterrées est proposé.

Des colonnes aériennes, implantées sur l'espace public, sont dédiées à la pré-collecte du verre.

Sur certaines villes, des colonnes aériennes d'apport volontaire sont également mises en place pour la pré-collecte des emballages et des cartons.

Toutes les colonnes sont équipées d'une sonde volumétrique permettant d'organiser les collectes en fonction des taux de remplissage.

La fourniture, la livraison et la maintenance des bacs, des colonnes aériennes, des colonnes enterrées et semi-enterrées, comme l'installation des sondes et le système de télé relevage sont assurés par des entreprises privées dans le cadre de marchés publics.

Enfin, des abris-bacs sont également installés sur certaines villes pour la collecte des déchets alimentaires par apport volontaire.



2.2.2 Les prestations en régie

La maintenance des bacs peut être réalisée en régie par des agents de Plaine Commune.

La régie « bacs » comprend :

- 5 agents dont un chef d'équipe ;
- 3 véhicules ;
- Une aire de lavage pour les bacs ;
- Une zone de stockage qui peut accueillir les bacs, mais aussi les composteurs et lombricomposteurs ;

Les équipes de la régie assurent la livraison des composteurs et lombricomposteurs dans le cadre des formations proposées par Plaine Commune, la livraison et le retrait des bacs pour les événements et manifestations ou en cas de situation d'urgence impliquant des risques de sécurité sur l'espace public, la mise en place de timons sur certains bacs en habitat collectif, la réparation de bacs (selon les pièces détachées disponibles), le changement de couvercle ou encore leur démantèlement et valorisation s'ils sont hors d'usage.

2.3 La collecte des déchets

Jusqu'au 1^{er} mai 2022, la prestation de collecte de Plaine Commune était découpée en 7 lots dont 4 lots géographiques.

- Lot n°1 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur la ville de Saint-Denis attribué à l'entreprise Suez ;
- Lot n°2 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur les villes d'Epina-sur-Seine, Ile Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine attribué à la société Europe Services Déchets ;
- Lot n°3 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur les villes d'Aubervilliers, La Courneuve attribué à l'entreprise Veolia ;
- Lot n°4 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur les villes de Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, et Stains attribué à l'entreprise Derichebourg.

Chacun des lots comprenait la collecte au porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages, du verre et des marchés forains.

3 lots concernaient l'ensemble du territoire :

- Lot n°5 : collecte en apport volontaire (AV) des OMR*, emballages et verre attribué à l'entreprise Suez ;
- Lot n°6 : collecte au porte-à-porte des encombrants attribué à l'entreprise SEPUR ;
- Lot n°7 : collecte des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire attribué à l'entreprise VDF.

Un marché spécifique réservé à l'insertion, dont le titulaire était le groupement « le Petit Plus » avec 4 régies de quartier du territoire de Plaine Commune avait en charge la collecte des cartons des 3 plus gros marchés du territoire (Aubervilliers, la Courneuve et Saint-Denis) et certains axes très commerçants.

Depuis le 1^{er} mai 2022, un nouveau marché de collecte a démarré pour une durée de 7 ans. Il est constitué de 6 lots dont 3 lots géographiques :

- Lot n°1 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur les villes de Saint-Denis, Ile-Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine attribué à l'entreprise Suez – Agence de Clichy-la-Garenne ;
- Lot n°2 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur les villes d'Aubervilliers et de La Courneuve attribué à l'entreprise Derichebourg – Agence de La Courneuve ;

- Lot n°3 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur les villes d'Epina-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Stains attribué à l'entreprise Derichebourg – Agende de Villeneuve-la-Garenne ;

Chacun de ces lots comprend la collecte au porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages, des encombrants, des marchés forains et du verre pour la ville d'Epina-sur-Seine.

3 lots concernent l'ensemble du territoire :

- Lot n°4 : collecte en apport volontaire (AV) des déchets ménagers et assimilés, emballages et verre attribué à l'entreprise Suez ;
- Lot n°5 : collecte des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire attribué à l'entreprise VDF ;
- Lot n° 6 : un marché spécifique réservé à l'insertion, dont le titulaire est la régie de quartier de Stains « Les Rayons » a en charge la collecte des cartons et des cagettes des 3 plus gros marchés du territoire (Aubervilliers, la Courneuve et Saint-Denis) et certains axes très commerçants.

Depuis la création de Plaine Commune, les modes de collecte n'ont pas cessé d'évoluer pour s'adapter aux contraintes du territoire.

Le nouveau marché de collecte qui a démarré au 1^{er} mai 2022 a plusieurs objectifs :

- Garantir la qualité et la réactivité d'un service de proximité, tout en tenant compte au mieux des particularités locales ;
- Favoriser une meilleure performance de tri et de prévention des déchets ;
- Inscrire le service dans les enjeux d'un développement durable du territoire et réduire les impacts sur l'environnement ;
- Maîtriser les coûts du service financé par les ménages.

L'atteinte de ces objectifs passe notamment par :

- Une optimisation des jours et horaires de collecte ;
- L'augmentation de la fréquence de collecte des emballages sur l'ensemble du territoire sauf à Epinay-sur-Seine ;
- Une collecte du verre en PAV sur l'ensemble du territoire sauf à Epinay-sur-Seine ;
- Une réorganisation des lots en fonction de l'organisation des directions territoriales et l'intégration des encombrants dans chaque lot ;
- Le choix d'une motorisation diminuant notre impact environnemental (bruit/type de carburant) ;
- Une durée de marché allongée sur 7 ans au lieu de 6 pour un amortissement des véhicules.

	Ordures ménagères			Emballages			Verre		Déchets en déchèteries	Encombrants
	PAP ¹	AV ²	P ³	PAP	AV	P	PAP	AV	AV	
Aubervilliers	✓	✓		✓	✓			✓	✓	Porte-à-porte et Apport en déchèterie
La Courneuve	✓	✓		✓	✓			✓	✓	
Epinay-sur-Seine	✓			✓			✓		✓	
Ile-Saint-Denis	✓	✓		✓	✓			✓	✓	
Pierrefitte-sur-Seine	✓	✓		✓	✓			✓	✓	
Saint-Denis	✓	✓		✓	✓			✓	✓	
Saint-Ouen-sur-Seine	✓		✓	✓		✓		✓	✓	
Stains	✓	✓		✓	✓			✓	✓	
Villetaneuse	✓	✓		✓	✓			✓	✓	

Tableau 3 : Répartition des modes de collecte

¹PAP : porte-à-porte

²AV : apport volontaire

³P : Pneumatique

2.3.1 La collecte au porte-à-porte (depuis le 1^{er} mai 2022)

Les fréquences de collecte et les flux varient selon les secteurs et donc de la typologie d'habitat ou de fréquentation par exemple. Cette variabilité permet d'assurer un service adapté tout en maîtrisant les coûts.



Les moyens de collecte mis à disposition par les collecteurs sont adaptés à :

- L'étroitesse de certaines voies ;
- La réduction de la taille des voiries due au stationnement en double files ;
- Les tonnages importants sur certains grands axes.



La collecte s'effectue au moyen de Benne d'Ordures Ménagères* (BOM) dont la capacité peut varier de 5 à 26 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC).

Depuis le 1^{er} mai 2022, les camions de collecte ne peuvent plus rouler au gasoil (hormis le lot 6). Ils roulent pour la majorité au GNV*, 7 véhicules 100% électriques circulent sur le lot 1. Tous les véhicules sont neufs ou de moins de 9 mois. De plus, l'ensemble des véhicules de collecte est équipé d'un système de géolocalisation et de « boîtiers événements », qui servent à signaler les incidents de collecte comme les erreurs de tri ou les stationnements gênants par exemple.

	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Encombrants
Aubervilliers	5 à 8	2 à 3	-	8
Epinay-sur-Seine	3 à 6	3	1	9
L'Île-Saint-Denis	1	1	-	1
La Courneuve	3 à 5	1 à 2	-	5
Pierrefitte-sur-Seine	1 à 4	4	-	5
Stains	3 à 5	5	-	6
Saint-Denis	6 à 7	1 à 2	-	11
Saint-Ouen-sur-Seine	3 à 4	3	-	6
Villetaneuse	1 à 3	2	-	3
Total	26 à 43	22 à 25	1	54

Tableau 4 : Dotation en Benne d'Ordures Ménagères par ville

2.3.2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des OMR* concerne l'ensemble de la population et les professionnels intégrant le service de prévention et de gestion des déchets.

Les déchets des particuliers

Les collectes des ordures ménagères sont assurées en règle générale le matin de 6h à 15h, exceptées :



- Epinay-sur-Seine de 18h à minuit dans le centre-ville ;
- Saint-Denis de 12h à 20h, sur 4 secteurs ;

Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie
2 à 6 fois par semaine	Bac gris couvercle gris	100%
	Collecte pneumatique uniquement à Saint-Ouen-sur-Seine (Parc des Docks)	2 327 logements

Tableau 5 : Caractéristiques de la collecte des OM des particuliers

Les déchets des professionnels

Les entreprises produisant plus de 1100L par semaine ont le choix entre faire appel à un prestataire de collecte privé ou bien passer une convention tarifaire avec Plaine Commune.

La convention est établie pour une durée de 3 ans renouvelable. Le montant de la redevance spéciale est évalué en fonction du volume de bacs en place. Plus de 700 établissements ont contracté avec Plaine Commune et sont assujettis à la redevance spéciale. Ils disposent de bacs à couvercle orange pour les différencier des bacs des particuliers.

Les fréquences de collecte sont identiques aux secteurs des particuliers.

2.3.2.2 La collecte des emballages

Les emballages sont collectés en mélange avec les papiers, journaux, et magazines.



Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie sur PC
1 fois par semaine	Bac gris couvercle jaune ou bleu	100%
1 fois toutes les 2 semaines à Epinay-sur-Seine	Bac gris couvercle jaune ou bleu	100 %

Tableau 6 : Caractéristiques de la collecte des emballages

2.3.2.3 La collecte du verre



Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie sur PC
1 fois toutes les 2 semaines à Epinay-sur-Seine	Bac gris couvercle vert	10,4 %

Tableau 7 : Caractéristiques de la collecte du verre

2.3.2.4 La collecte des cartons des professionnels



Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie
3 fois par semaine	En rack ou en balles	Zones d'activités ou à fort potentiel commercial et 3 marchés forains

Tableau 8 : Caractéristiques de la collecte du carton

2.3.2.5 La collecte des encombrants



Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie sur PC
1 fois toutes les 2 semaines	En tas sur la voie publique	100%

Tableau 9 : Caractéristiques de la collecte des encombrants

2.3.2 La collecte des points d'apport volontaire



Sur le territoire de Plaine Commune, le flux verre est collecté en points d'apport volontaire, à l'exclusion de la ville d'Epinais qui conserve une collecte au porte-à-porte. De même, dans certaines résidences, des colonnes enterrées et semi-enterrées installées pour les flux ordures ménagères et emballages et sont également collectées en point d'apport volontaire.

Focus sur la collecte du verre en points d'apports volontaires

Pour rappel, toutes les colonnes d'apports volontaires (quel que soit le flux) sont équipées d'une sonde volumétrique permettant d'organiser les collectes en fonction des taux de remplissage pour une meilleure efficacité économique et environnementale.

Depuis le 1^{er} mai 2022, les villes de Pierrefitte-sur-Seine, Stains et La Courneuve qui disposaient de la collecte au porte-à-porte pour le verre sont passés entièrement en apport volontaire sur leur ville.

Les villes d'Aubervilliers, de L'Île-Saint-Denis, de Saint-Denis, de Saint-Ouen-sur-Seine et de Villetaneuse bénéficiaient déjà d'un maillage en points d'apport volontaire. Le nombre moyen d'habitants/colonne de verre est de 600.

2.3.3 La collecte pneumatique

Sur le parc des Docks de Saint-Ouen-sur-Seine, la collecte au porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages est effectuée par un réseau d'aspiration pneumatique.

Le choix d'un tel dispositif s'inscrit dans le souhait de réaliser un écoquartier, en réduisant certaines nuisances urbaines du quotidien :

- La circulation des camions, notamment les bennes de collecte de déchets ;
- L'encombrement des trottoirs avec les conteneurs sortis pour la collecte et souvent laissés au-delà du temps de collecte ;
- Le manque de propreté et les nuisances olfactives et sonores.

L'exploitation, l'entretien et la maintenance du système de collecte pneumatique des déchets ménagers et assimilés du parc des Docks de Saint-Ouen-sur-Seine est assuré par l'entreprise Europe Services Maintenance (ESM) dans le cadre d'un marché public.

2.3.4 Expérimentation de gestion à la source des biodéchets

2.3.4.1 Collecte des gros producteurs

Afin d'anticiper les obligations réglementaires de tri à la source des biodéchets prévues à l'horizon 2024 et de coordonner les différents acteurs, le SYCTOM a signé dès 2017 une convention de coopération pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de conteneurisation, de collecte et de traitement des déchets alimentaires. Plaine Commune avait signé une première convention d'expérimentation arrivée à terme fin 2021. Une nouvelle convention a été signée au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 2 ans dont l'objectif est de travailler à la création d'un service optimisé durable.



C'est dans ce cadre que depuis janvier 2018, Plaine Commune expérimente une collecte au porte-à-porte des déchets alimentaires et de leur traitement avec le SYCTOM qui en finance une très grande partie. Cette expérimentation permet d'étudier la faisabilité et la pertinence de différents dispositifs de collecte et de mesurer leur efficacité. La collecte est assurée

par Moulinot, prestataire mandaté par le SYCTOM.

Cette expérimentation est basée sur le volontariat et concerne des établissements scolaires, des marchés forains, la restauration collective et commerciale et d'autres producteurs de biodéchets, dans la limite d'un certain seuil au-delà duquel ces producteurs doivent gérer leurs biodéchets par leurs propres moyens (industries agro-alimentaires, gros supermarchés par exemple).

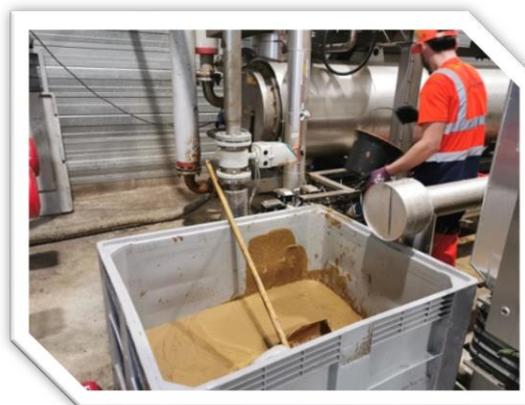
Le dispositif mis en place permet à chaque producteur de bénéficier :

- D'une formation d'une heure à la mise en place ;
- De supports de communication ;
- D'outils de pré-collecte : bacs de 120L ;
- De la collecte des déchets alimentaires une à deux fois par semaine ;
- Du traitement des déchets alimentaires par méthanisation.

Les déchets alimentaires collectés par Moulinot sont apportés au centre de massification de Stains, où ces derniers connaissent une préparation : ils sont tout d'abord triés mécaniquement pour retirer les indésirables puis réduits en « soupe ».

Ils sont ensuite chauffés à 70°C pendant une heure puis chargés dans des camions et apportés dans différents méthaniseurs en Ile-de-France ou dans les régions limitrophes.

La méthanisation est un processus permettant de produire du biogaz (méthane), qui peut être réinjecter dans le réseau de GRdF, et du digestat, la matière solide résultant du processus, qui va pouvoir être épandue sur des champs pour l'agriculture.



2.3.4.2 Collecte des ménages sur le quartier du clos Saint-Lazare à Stains

Ce projet a pour origine une étude sur une "Boucle Alimentaire Locale", menée sur le quartier du Clos Saint-Lazare à Stains. Elle est financée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au travers du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) "Ville Durable".

En parallèle, le SYCTOM a lancé un appel à projets pour promouvoir les projets de gestion des déchets alimentaires au niveau local. Ce sont « Les Alchimistes », entreprise de l'économie sociale et solidaire, qui a remporté cet appel à projet avec une proposition d'expérimentation de collecte à cheval des déchets alimentaires des ménages et le traitement de ces derniers sur place via un composteur électromécanique.

L'expérimentation a débuté en septembre 2020 sur le quartier du Clos Saint-Lazare qui comprend 1930 logements et 7 920 habitants logés par un bailleur social, Seine-Saint-Denis Habitat.

Le projet s'est déroulé en 4 phases d'élargissement successives pour couvrir l'ensemble des habitants du quartier au plus tard fin 2021.

Au lancement du projet, une campagne de sensibilisation au porte-à-porte des foyers a été menée avec la distribution de bioseaux et rouleaux de sacs de 8L biodégradables via les éco-animateurs du SYCTOM.

Parallèlement, des PAV* ont été installés sous forme d'abris-bacs à proximité des PAV* déjà existants, dans lesquels les habitants viennent déposer leurs déchets. Un réapprovisionnement des sacs est offert dans plusieurs points du quartier.



La collecte est réalisée grâce à un cheval équipé d'une charrette adaptée. Elle s'effectue deux fois par semaine en remplaçant les bacs pleins par un bac vide et propre.

Les bacs pleins sont apportés sur le site de traitement situé rue d'Amiens à Stains, à quelques centaines de mètres du quartier.

Les déchets collectés sont ensuite intégrés dans le composteur électromécanique où ils sont mélangés et chauffés 15 jours afin d'éliminer les différentes bactéries. Le processus est similaire à celui du compostage et permet de transformer les déchets alimentaires grâce à l'air, l'eau et les bactéries afin de créer une matière organique stable et riche en nutriment. Cette matière organique est par la suite vendue à des professionnels ou à des ménages.

2.4 Le réseau des déchèteries territoriales

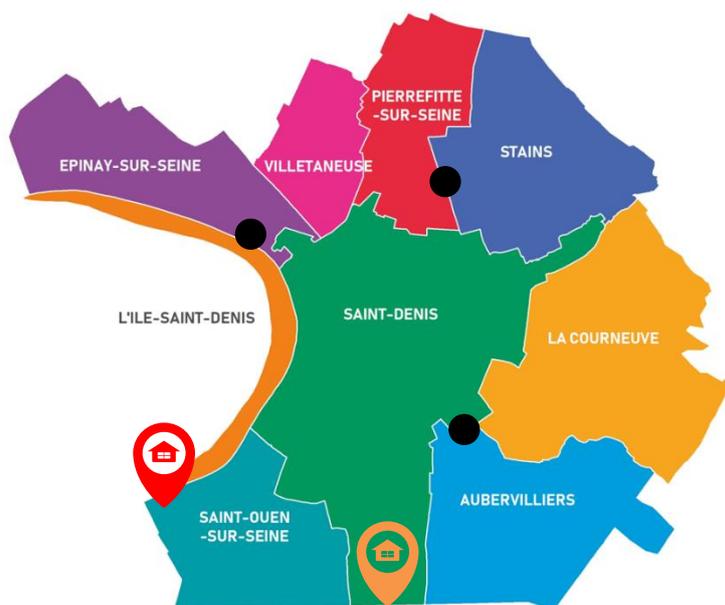
Plaine Commune est dotée de 3 déchèteries en propre situées à :



- Pierrefitte-sur-Seine : 102-104, rue d'Amiens
- Aubervilliers : 22-24 rue des Bergeries
- Epinay-sur-Seine : 9bis, rue de l'Yser

Ces équipements complètent les collectes au porte-à-porte et permettent la collecte de déchets spécifiques. Le « haut de quai » (accueil et orientation des habitants) des déchèteries d'Aubervilliers et de Pierrefitte-sur-Seine est géré en régie par des agents territoriaux. Celle d'Epinay est exploitée via un marché de prestation de service attribué à ESD. Les agents accueillent et orientent les usagers. Le « bas de quai » (vidage des bennes) est quant à lui géré par un prestataire de service PAPREC sur les 3 déchèteries territoriales.

A noter qu'une 4^{ème} déchèterie, gérée par le SYCTOM* (en rouge sur la carte), située au niveau de l'incinérateur de Saint-Ouen-sur-Seine est accessible à tous adhérents du SYCTOM donc y compris les habitants de Plaine Commune.



Carte 4 : Localisation des déchèteries sur le territoire

Les 3 déchèteries acceptent les déchets spécifiques des particuliers et des professionnels suivants :

- Déchets verts (Tonte de pelouse, produits d'égavage, branchages, tailles de haies, feuilles...)
- Bois (Palettes, planches, contreplaqué, bois de charpente, portes...)
- Cartons (Cartons propres pliés et aplatis)
- Ameublement (Canapés, sommiers, matelas, lits, chaises, petits et grands meubles...)
- Gravats (Terre, pierres, béton non armé, parpaings, faïence, carrelage, ardoises, tuiles, briques...)
- Métaux
- Tout venant (Vitres, laine de verre, plâtres, placoplâtres, troncs et souches d'arbre...)
- DEEE* (Gros électroménager et petits appareils)
- Déchets dangereux
 - Produits chimiques : acides, bases, solvants, diluants, peinture, récipients vides ayant contenu de la peinture, vernis, laques, colle, produits de laboratoire ou de photographie, produits phytosanitaires, cosmétiques, mercure...
 - Electricité : piles électriques, batteries, accumulateurs...
 - Voiture : antigel, liquide de frein, récipients vides ayant contenu de l'huile usagée de moteur, filtres à huile...
 - Divers : Aérosols, radiographies, huile végétale...

Le service est payant pour les professionnels (artisans et commerçants) uniquement pour leurs déchets d'activités (Amiante, bois, déchets toxiques, déchets verts, gravats, palettes, tout venant) hors pneumatiques usagés.

Pour les particuliers, le service est payant à partir de 15m³ annuels d'apport de déchets tout venant.

Horaires d'ouverture des déchèteries pour les particuliers :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aubervilliers	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30
Epinay-sur-Seine	9h - 18h30	12h - 18h30	9h - 18h30	12h - 18h30	9h - 18h30	9h - 18h30	9h - 18h30
Pierrefitte-sur-Seine	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30	9h-12h / 13h30-18h30

Tableau 10 : Horaires d'ouverture des déchèteries pour les particuliers

Horaires d'ouverture des déchèteries pour les professionnels :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Aubervilliers	7h-12h	-	7h-12h	-	7h-12h
Epinay-sur-Seine	-	7h-12h	-	7h-12h	-
Pierrefitte-sur-Seine	8h-12h	-	8h-12h	-	8h-12h

Tableau 11 : Horaires d'ouverture des déchèteries pour les professionnels

Les déchèteries sont fermées les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 14 juillet, 15 août et 25 décembre.

2.5 Le traitement des déchets



Les déchets ménagers et assimilés de Plaine Commune sont pour l'essentiel traités par le SYCTOM* auquel Plaine Commune a transféré sa compétence « traitement ». Le SYCTOM est un établissement public administratif spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Ce dernier n'a cependant pas pris dans son périmètre de compétence le traitement des déchets dangereux et du verre. Les éléments concernant l'organisation et le bilan du SYCTOM sont téléchargeables sur le site <https://www.syctom-paris.fr/acteur-public/le-syctom-en-bref.html>.

2.5.1 La valorisation des déchets

2.5.1.1 La valorisation des emballages



Les emballages des villes de Pierrefitte, La Courneuve et Stains sont acheminés au centre de tri de Romainville. Les emballages des villes d'Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Epinay-sur-Seine, L'île-Saint-Denis et Villetaneuse **son triés** au centre de tri situé dans l'écoquartier Clichy Batignolles à Paris dans le 17^{ème} arrondissement (exploité par la CNIM). Ouvert en 2019, ce centre de tri entièrement automatisé permet de trier les emballages **pour le recyclage**.



2.5.1.2 La valorisation du verre



Le verre d'Epinay-sur-Seine est « massifié » sur le site privé de Véolia à Gennevilliers. Pour le reste des villes du territoire, le verre transite sur le site privé de Suez à Gennevilliers également **avant recyclage chez un verrier**.

2.5.1.3 La valorisation des ordures ménagères



Les ordures ménagères résiduelles de l'ensemble du territoire de Plaine Commune sont acheminées directement vers l'Etoile Verte de Saint-Ouen-sur-Seine (Exploité par Dalkia Wastenergy), **l'unité de valorisation énergétique**, pour être **incinérées**.

La chaleur ainsi générée par **la combustion des déchets permet de produire de la vapeur** pour les réseaux de chauffage urbain **et de l'électricité**.

Lors des arrêts périodiques pour l'entretien de maintenance des incinérateurs, une très faible partie des ordures ménagères (2,7%) est acheminée vers une ISDND* à Bouqueval ou à Claye-Souilly pour **enfouissement**.

2.5.1.4 La valorisation des encombrants



Les encombrants sont transférés vers deux centres de tri privés, l'un à Gennevilliers (92) pour les villes de Saint-Ouen-sur-Seine et Epinay-sur-Seine, l'autre à La Courneuve pour les autres villes. Ces encombrants sont **triés en vue de recycler** le maximum de ce qui peut l'être (bois, ferrailles, inertes, cartons, matelas, plastiques etc.), le restant appelé « déchets ultimes » est envoyé, soit dans une ISDND* à Claye-Souilly ou Bouqueval pour **enfouissement**, soit dans une unité d'incinération des ordures ménagères* (UIOM) pour y être **incinéré avec valorisation énergétique** à Saint-Ouen-sur-Seine.

2.5.1.5 Les filières de valorisation des déchets des déchèteries



Les déchets collectés en déchèterie sont repris par différentes entreprises ou éco-organismes.

1. Les déchets gérés par les éco-organismes

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de pollueur/payeur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, sont rendus responsables de financer et/ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics. Chaque éco-organisme contractualise directement ou indirectement avec Plaine Commune pour traduire opérationnellement les engagements pris auprès des pouvoirs publics.

Liste des déchets des déchèteries de Plaine Commune repris par les éco-organismes :

- Screlec : piles et accumulateurs ;
- Eco systèmes (via Envie) : DEEE*, néons et ampoules basse consommation ;
- Eco-mobilier : ameublement ;
- EcoDDS : déchets dangereux des ménages.

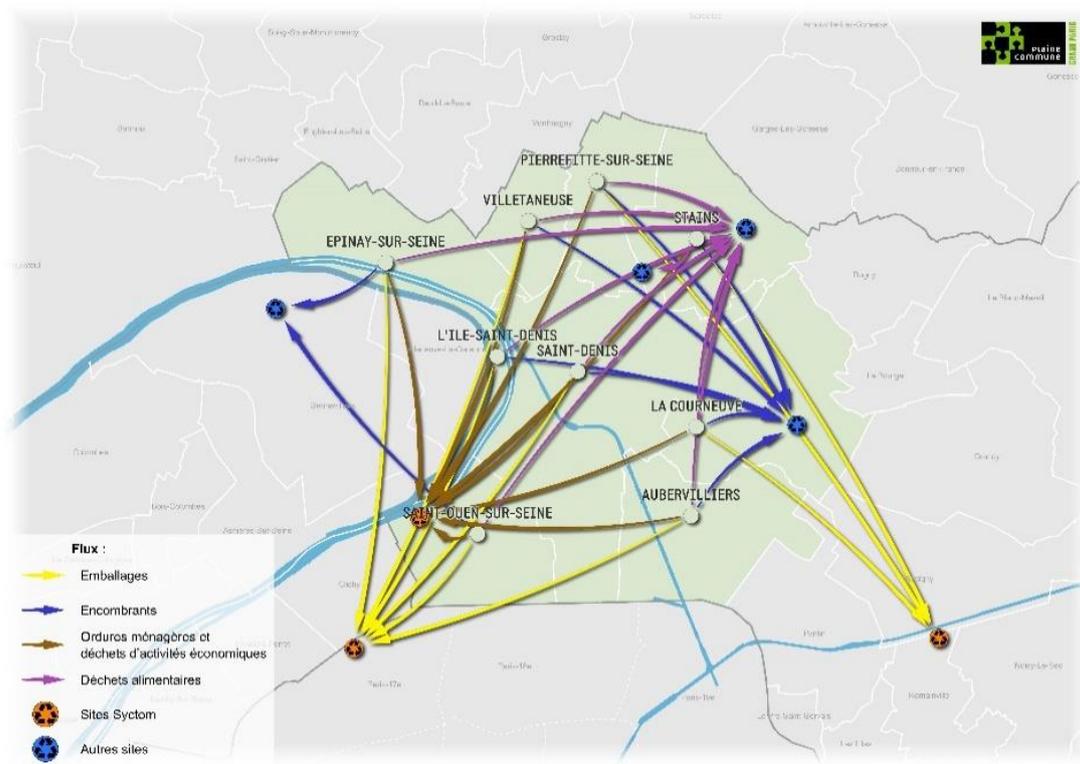
2. Les déchets gérés par des contrats propres

Les déchets dangereux des professionnels sont gérés par la société CHIMIREC dans le cadre d'un marché public.

Tous les autres flux sont collectés par la société Paprec dans le cadre d'un marché public qui assure les rotations des bennes vers les exutoires désignés par Plaine Commune pour lesquels il a également passé des marchés publics(PAPREC et CDIF/Véolia).

2.5.2 La localisation des installations de traitement

Plaine Commune déverse une partie de ses déchets dans des installations de traitement gérées par le SYCTOM.



Carte 5 : A compter du 1^{er} mai 2022, les installations de traitement accueillant les déchets de Plaine Commune

Liste des installations du SYCTOM :

- **L'Etoile Verte, Saint-Ouen-Sur-Seine**

Unité de valorisation énergétique

Bassin versant : 1,4 million d'habitants - 509 661 tonnes incinérées en 2021 –

Capacité autorisée : 650 000 tonnes - Exploitant : Tiru (Paprec Group)

- **Paris XVII**

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 1,2 million d'habitants - 43 820 tonnes réceptionnées en 2021 –

Capacité autorisée : 45 000 tonnes - Exploitant : Suez

- **Romainville**

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 1,3 million d'habitants - 59 483 tonnes réceptionnées en 2021 –

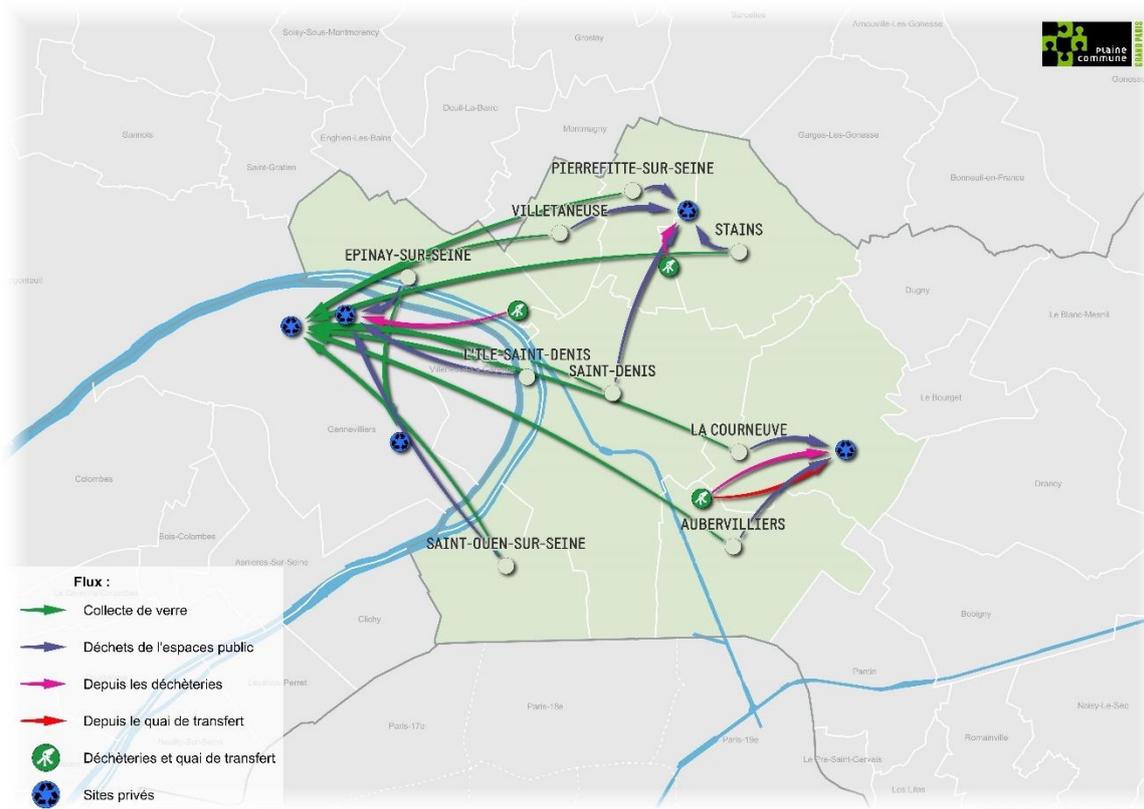
Capacité autorisée : 55 000 tonnes - Exploitant : Valoram (Urbaser)

Centre de transfert des ordures ménagères résiduelles

Bassin versant : 1,2 million d'habitants - 391 292 tonnes réceptionnées en 2021 –

Exploitant : Génériss (Veolia)

L'autre partie de ces déchets est orientée vers des installations privées dans le cadre de marchés publics.



Carte 6 : A compter du 1^{er} mai 2022, les autres installations de traitement accueillant les déchets de Plaine Commune

2.5.3 La localisation des installations de stockage

Lorsque le recours à l'enfouissement est nécessaire, les déchets ménagers et assimilés sont stockés dans des Installations de Stockage pour Déchets Non Dangereux* (ISDND). Les conditions dans lesquelles ils sont stockés sont très strictes, afin de maîtriser l'impact sur l'environnement.

On compte 9 installations de ce type en Ile-de-France. Le SYCTOM a passé des marchés avec les exploitants des sites de Bouqueval au Plessis-Gassot dans le Val d'Oise (Propriétaire : Véolia) et de Claye-Souilly en Seine-et-Marne (Propriétaire : Véolia) pour le traitement de ses ordures ménagères et certains encombrants qui peuvent être refusés de par leur nature.

Les centres de tri privés (Paprec) ont également quant à eux des sites leur permettant d'acheminer leurs encombrants refusés.

Les déchets dits inertes* sont quant à eux enfouis dans des Installations de Stockages de Déchets Inertes* (ISDI). On compte 18 installations sur l'Ile-de-France.

2.6 La relation avec les usagers



Depuis le 1^{er} décembre 2021, Plaine Commune s'est dotée d'une application mobile afin de proposer aux usagers un nouvel outil numérique, réactif et au plus près des demandes des habitants en leur proposant un canal de communication supplémentaire pour signaler des anomalies sur l'espace public (propreté, déchets, voirie, mobilier urbain, éclairage public, espaces verts, assainissement). Une anomalie peut ainsi être signalée via l'application mobile. Le signalement est transmis aux agents concernés qui peuvent ainsi intervenir et/ou répondre rapidement. Enfin, l'habitant reçoit un mail lui notifiant la réalisation de l'intervention.



C'est en 2007 que Plaine Commune a mis en place le centre d'appels « AlloAgglo » prenant en charge toutes les demandes et signalements des habitants concernant l'espace public (assainissement, voirie et déplacements, parcs et jardins, transports, propreté et déchets ménagers). Ces sollicitations peuvent être formulées par téléphone, mais également par courrier ou courriel.

La gestion des sollicitations est informatisée. Elle permet d'orienter les interlocuteurs et de suivre l'avancée du traitement des sollicitations.



Afin d'homogénéiser l'identité visuelle de nos différents canaux de communication, le centre d'appels a été rebaptisé « bienENTENDU » et un nouveau numéro de téléphone lui a été associé depuis septembre 2022. Néanmoins, dans l'attente du lancement d'une campagne de communication auprès des habitants au printemps 2023, le numéro d'« Allo Agglo » reste actif. L'objectif est de remplacer tous les visuels d'ici fin 2023.

2.7 Le mode de financement du service public



Le financement du service public de gestion des déchets est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères* (TEOM) (indexée sur la valeur locative des locaux), pouvant être répercutée par le propriétaire du local sur les charges payées par le locataire.

A cela s'ajoute la redevance spéciale payée par les professionnels produisant plus de 1 100 litres d'ordures ménagères, ou déposant leurs déchets dans les déchèteries territoriales.

En plus de ces recettes, Plaine Commune perçoit les revenus issus de la vente des matériaux valorisables, des soutiens financiers de la part des éco organismes et de l'ADEME.

2.7.1 Les prestations rémunérées

Les prestations rémunérées mentionnées ci-après font toutes l'objet d'un marché public. Elles correspondent au montant annuel des différentes prestations externalisées.

Le marché de collecte est décomposé en lots géographiques ou territoriaux, raison pour laquelle des prestataires différents collectent les déchets en porte-à-porte sur le territoire. Les montants de la collecte des déchets présentés ci-dessous concernent l'ancien marché jusqu'au 1^{er} mai 2022 :

NATURE DE PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECEANCE	PRESTATAIRE	MONTANT TTC
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DES ORDURES MENAGERES, DES EMBALLAGES HORS VERRE ET PAPIERS EN MELANGE, DES CARTONS ET DU VERRE	marché public - 6 ans	avr-22	SUEZ	318 146 €
COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE A SAINT-DENIS	marché public - 6 ans	avr-22	SUEZ	2 121 629 €
COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS EPINAY, ILE SAINT-DENIS ET SAINT OUEN	marché public - 6 ans	avr-22	EUROPE SERVICE DECHETS	1 531 502 €
COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE AUBERVILLIERS ET LA COURNEUVE	marché public - 6 ans	avr-22	OTUS + sous-traitant MANDON	1 785 720 €
COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE PIERREFITTE STAINS ET VILLETANEUSE	marché public - 6 ans	avr-22	POLYREVA (DERICHEBOURG)	1 186 164 €
COLLECTE EN PORTE A PORTE DES OBJETS ENCOMBRANTS	marché public - 6 ans	avr-22	SEPUR	575 655 €
COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES	marché public - 6 ans	avr-22	VDF	406 874 €
ACHAT DE PRESTATION D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LE BIAIS DE LA COLLECTE DE CARTONS ET CAGETTES EN BOIS	marché public - 6 ans	avr-22	GPT LE PETIT PLUS/RAPID/RQ CLOS	222 128 €
EXPLOITATION DU SYSTEME DE COLLECTE PNEUMATIQUE DES DECHETS DE LA ZAC DES DOCKS DE LA VILLE DE SAINT-OUEN	marché public - 4 ans	juin-24	EUROPE SERVICE MAINTENANCE	552 268 €
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (dont adhésion)	-	-	SYCTOM	20 327 116 €
BACS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS, D'ACTIVITES ECONOMIQUES, RECYCLABLES SECS, DU VERRE ET ALIMENTAIRES	marché public - 4 ans	janv-26	SULO	775 351 €
FOURNITURE, MAINTENANCE ET REMPLACEMENT DE CONTENEURS ENTERRES ET SEMI-ENTERRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS, DES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES, DES DECHETS RECYCLABLES	marché public - 4 ans	janv-26	SULO	353 321 €
FOURNITURE ET MAINTENANCE DE COLONNES AERIENNES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS, DES DECHETS RECYCLABLES SECS, DU CARTON, DU VERRE ET DES DECHETS ALIMENTAIRES	marché public - 4 ans	janv-26	SULO	112 374 €
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SUR LE TRI, LA PREVENTION, LA REDUCTION ET LA VALORISATION DES DECHETS POUR LES SCOLAIRES DE 5 A 18 ANS	marché public - 4 ans	sept-23	PIK PIK ENVIRONNEMENT	73 336 €
COMMUNICATION DE PROXIMITE SUR LA THEMATIQUE DE LA GESTION DES DECHETS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE	marché public - 4 ans	sept-24	PIK PIK SERVICES SOLIDAIRES	73 231 €

Tableau 12 : Montant des prestations rémunérées jusqu'au 1^{er} mai 2022

Nouveau marché de collecte à partir du 1^{er} mai 2022

NATURE DE PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHEANCE	PRESTATAIRE	MONTANT TTC
LOT 1 COLLECTE DMA PAP ST-DENIS / ISD / ST-OUEN	marché public - 7 ans	avr-29	SUEZ	6 119 216 €
LOT 2 COLLECTE DMA PAP AUBERVILLIERS / LA COURNEUVE	marché public - 7 ans	avr-29	POLYREVA (DERICHEBOURG) + sous traitant MANDON	3 771 139 €
LOT 3 COLLECTE DMA PAP EPINAY/VILLETANEUSE/PIERREFITTE	marché public - 7 ans	avr-29	POLYREVA (DERICHEBOURG) + sous traitant POLYBUISS (DERICHEBOURG)	3 643 078 €
LOT 4 COLLECTE DMA EN APPORT VOLONTAIRE	marché public - 7 ans	avr-29	SUEZ	639 468 €
LOT 5 - COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE	marché public - 7 ans	avr-29	VDF	1 029 081 €
LOT 6 COLLECTE CARTONS ET CAGETTES EN BOIS	marché public - 7 ans	avr-29	LES RAYONS	443 818 €
RECEPTION, TRI, TRANSFERT, EVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS NON MENAGERS ISSUS DES DECHETERIES ET DE L'ESPACE PUBLIC	marché public - 4 ans	janv-26	CDIF	2 690 879 €
RECEPTION, TRI, TRANSFERT, EVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS NON MENAGERS ISSUS DES DECHETERIES ET DE L'ESPACE PUBLIC	marché public - 4 ans	janv-26	PAPREC	3 895 644 €
RECEPTION, TRI, TRANSFERT, EVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS NON MENAGERS ISSUS DES DECHETERIES ET DE L'ESPACE PUBLIC	marché public - 4 ans	janv-26	SNC REP VEOLIA	2 601 011 €

Tableau 13 : Montant des prestations rémunérées à partir du 1^{er} mai 2022

2.7.2 La contribution au SYCTOM*

Pour fonctionner, le SYCTOM* perçoit des contributions de la part des communes et intercommunalités adhérentes.

Plaine Commune dépense ainsi au titre des dépenses liées au SYCTOM* :

- Une part fixe par habitant ;
- Une redevance calculée à la tonne quel que soit le flux de déchets.

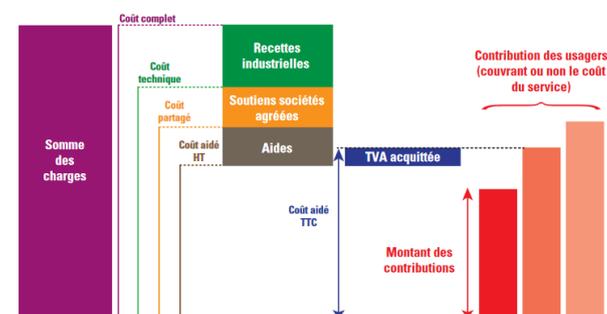
Ce mode de tarification incite chaque collectivité à diminuer ses déchets.

2.7.3 La structure du coût du service public

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique ComptaCoût® développée par l'ADEME. Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

La matrice est une analyse des coûts et recettes relatifs aux tonnages collectés et traités sur l'année. La connaissance définitive des coûts comme la perception de certaines recettes peut s'étaler sur plusieurs exercices comptables. A ce titre, elle n'est pas équivalente au bilan comptable de l'exercice en cours.

La matrice des coûts* permet d'exprimer différents types de coûts : coût complet HT*, coût technique HT*, coût partagé HT*, coût aidé HT et TTC* et le montant des contributions*.



Source : Ademe

L'analyse des coûts est conduite à partir de ces données.

PARTIE



BILAN

3.1 Bilan des actions de prévention des déchets, de sensibilisation et de communication

3.1.1 Le PLPDMA et les actions de prévention des déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2028 a été adopté le 20 septembre 2022 par le Conseil de Territoire de Plaine Commune avec pour objectif de réduire de 6% à horizon 2028 la production de DMA par habitant au rythme de 1% par an.

Après quelques mois de mise en œuvre, de nombreuses actions ont déjà vu le jour.

Sur 30 actions prévues en 2022, 29 ont été finalisées ou engagées. Une seule action a été annulée.

L'année 2022 a permis de poser les bases des futures actions avec l'élaboration de nombreuses études notamment sur le gaspillage alimentaire, les biodéchets, le réemploi et sur les pratiques des commerçants. De plus, des caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles ont été effectuées afin d'analyser la production de déchets sur notre territoire.

3.1.1.1 Suivi des indicateurs

De nombreux indicateurs de suivi ont été établis afin d'évaluer l'état d'avancement des actions. Les indicateurs d'activité du programme ci-dessous rendent compte des moyens consacrés à la mise en œuvre des actions de prévention des déchets.

Indicateurs	2021	2022
Nombre d'ETP consacrés à la prévention	3,5 ETP	5,8 ETP
Nombre de partenaires mobilisés (élus, agents villes, associations, bailleur, entreprise, lycée) présents lors de la table-ronde sur la prévention des déchets, le 24 novembre 2021, lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets	37	64
Nombre de relais (Nombre d'associations inscrites dans notre liste de contacts)	157	157
Budget alloué aux actions de prévention	61 924€ ²	76 027€ ³

Tableau 14 : Indicateurs de suivi des moyens consacrés à la mise en œuvre des actions de prévention des déchets

Trois temps forts ont été organisés :

- des groupes de travail thématiques pour l'élaboration du PLPDMA de janvier à mars ;
- une réunion des acteurs en juin pour lancer la consultation publique du PLPDMA ;
- et la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) en novembre lors de laquelle des ateliers ont été organisés par des associations du territoire.

² Achat composteurs (7824€) + sensibilisations scolaires (27 190€) + étude réemploi (26 910€)

³ Ce budget ne comprend pas le budget Ressources Humaines notamment les créations de postes. Celui-ci sera présenté à partir du bilan annuel 2023.

3.1.1.2 Les actions marquantes de l'année

Enjeu 1 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

Une première étude sur le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire a permis de :

- Recenser les pratiques des 9 communes en matière de restauration dans les écoles élémentaires
- Identifier un grammage du gaspillage alimentaire par enfant et par repas
- Recenser les besoins en accompagnement des villes afin de préfigurer le dispositif à mettre en œuvre par Plaine Commune
- Créer une dynamique territoriale en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire (création de groupes de travail...)

Enjeu 2 - Encourager la gestion de proximité des biodéchets

Afin de promouvoir le compostage, Plaine Commune fournit gratuitement du matériel de compostage à tous les habitants du territoire qui en font la demande (depuis 2015). Depuis 2021, des ateliers de compostage sont proposés en complément.

→ Compostage domestique

Depuis le 1^{er} mars 2022, les modalités pour bénéficier d'un composteur ou d'un lombricomposteur individuel ont changé. Le matériel de compostage n'est plus livré à domicile, mais exclusivement à l'issue d'ateliers dédiés. Cela, dans le but de permettre aux habitants d'avoir les connaissances et compétences nécessaires sur les bonnes conditions d'utilisation avant d'acquérir un composteur.

Pour accueillir ces ateliers, des partenaires diversifiés ont été sollicités : structures communales, associations, médiathèques... L'objectif est de proposer des ateliers sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, en 2022, 25 ateliers ont été réalisés sur 7 villes différentes. 321 habitants ont pu bénéficier des formations et 271 composteurs et lombricomposteurs ont pu être distribués.

Nombre de composteurs distribués (compostage domestique)	136
Nombre de lombricomposteurs distribués (domestique)	135

→ Compostage collectif

Le dispositif de mise à disposition des composteurs collectifs a été revu et les personnes souhaitant développer le compostage se sont vues proposer un accompagnement par un maître composteur du SYCTOM.

Ceci a permis de déployer 31 nouveaux sites de compostage collectifs :

	En établissement (scolaires)	Pied d'immeuble	Jardins partagés	Composteurs de quartier	Total
Aubervilliers	6	4	3	2	15
Epinay-Sur-Seine	1	1	1		3
La Courneuve	1				1
Pierrefitte-sur-Seine		3			3
Saint-Denis	5	1	1		7
Villetaneuse	2				2
Total	15	9	5	2	31

Tableau 15 : Nombre de composteurs collectifs implantés en 2022

Enjeu 3 - Agir en faveur du réemploi

Dans le cadre du nouveau marché de collecte qui a débuté le 1^{er} mai 2022, une collecte des cagettes en vue de leur réemploi a été mise en place sur le marché de Saint-Denis. Cette collecte est réalisée par un groupement de régies de quartier du territoire, piloté par « Les Rayons ».

Les cagettes collectées sont orientées vers la régie de quartier de Stains qui a fait l'acquisition d'un broyeur de cagettes. Les cagettes collectées sont broyées et le broyat ainsi obtenu est revendu à différentes structures. Il peut servir de paillage pour les massifs des espaces verts et d'apport en matière sèche dans les composteurs.

En 2022, ce sont près de 57 tonnes de cagettes qui ont pu être détournées de la collecte.

3.1.2 Les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets



3.1.2.1 La sensibilisation du public scolaire

L'année 2022 a été une belle année pour ce projet :

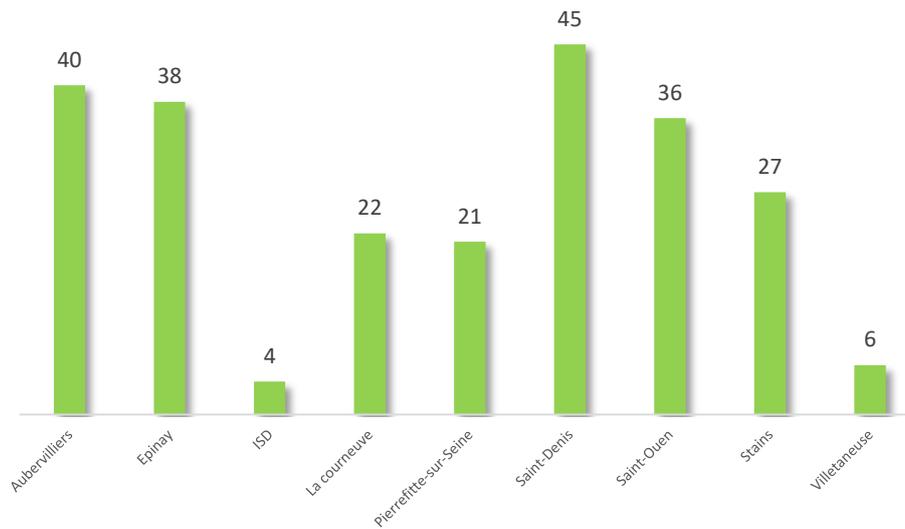
- 239 animations (6000 enfants) ont pu être réalisées sur les écoles élémentaires (contre 180 en 2021) ;
- Toutes les villes du territoire ont pu en bénéficier : entre 20% et 80% des écoles de chaque ville ont été sensibilisées ;
- Le cycle 2 a été majoritairement sensibilisé : 70% des classes sensibilisées sont des CP, CE1 et CE2 ;
- Les deux thèmes privilégiés par les enseignants ont été : le gaspillage alimentaire, la prévention et les incivilités.

Notons que l'offre de sensibilisation a été améliorée pour la rentrée scolaire de septembre 2022 :

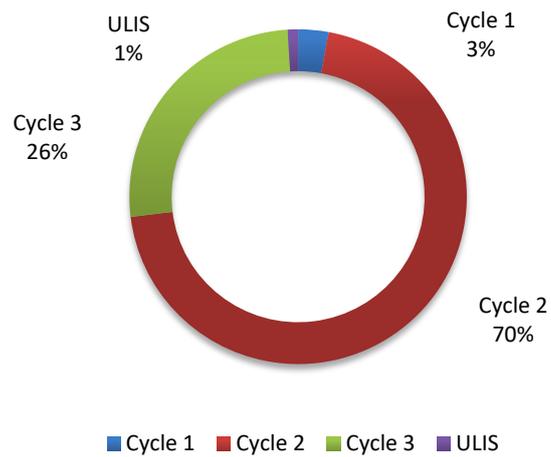
- Pour l'ensemble des cycles, un découpage en deux séances d'1h30 espacés dans le temps a été réalisé afin de répondre à une demande récurrente des enseignants pour que les animations soient plus adaptées à ces niveaux ;
- Le contenu et les outils utilisés pour les animations ont été revus entièrement afin de rendre les animations plus interactives et permettre aux enfants de manipuler encore plus les outils ;
- Un défi est désormais proposé à la suite de la première séance.

Les enseignants et animateurs se disent en grande majorité satisfaits des animations réalisées : 85% d'entre eux sont très satisfaits et 13% plutôt satisfaits.

Bilan quantitatif



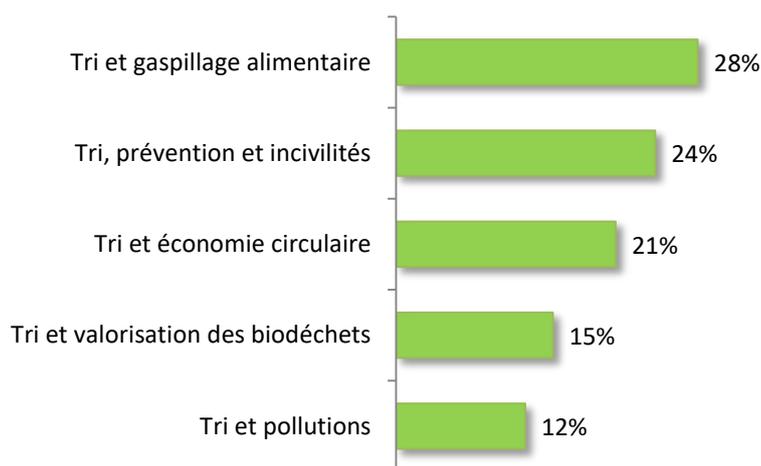
Graphique 3 : Nombre d'animations réalisées par ville



Graphique 4 : Part des sensibilisations par niveau scolaire

Légende :

Cycle 1 = Maternelle
Cycle 2 = CP, CE1, CE2
Cycle 3 = CM1, CM2, 6^{ème}



Graphique 5 : Thèmes d'animations les plus choisis

3.1.2.1 La sensibilisation du grand public

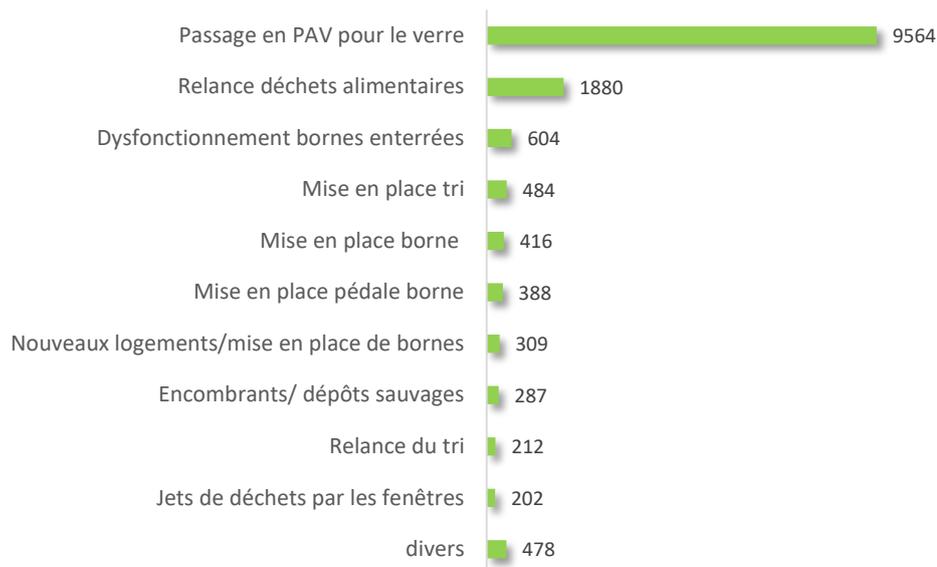
En 2022, près de 15 000 foyers ont pu être sensibilisés à différentes problématiques concernant les déchets. Les sensibilisations ont été réalisées sur les villes suivantes :

Aubervilliers	334
Epinay-Sur-Seine	894
Ile-Saint-Denis	80
La Courneuve	2 938
Pierrefitte-sur-Seine	4 016
Saint-Denis	484
Stains	5 769
Villetaneuse	309
Total	14 824

Tableau 16 : Nombre de foyers sensibilisés, Source : Plaine Commune

3 380 sensibilisations ont été animées par notre prestataire Pik-Pik et 11 444 par des éco animateurs du SYCTOM.

Enfin, les sensibilisations ont eu pour objectifs de sensibiliser les habitants aux différentes thématiques suivantes :



Graphique 6 : Thèmes des sensibilisations grand public

A la demande des villes et d'organisateur d'événements, des stands ont pu aussi être tenus par le prestataire Pik-Pik tout au long de l'année lors d'événements ou sur les marchés. Les thématiques suivantes ont été abordées :



Graphique 7 : Thèmes des stands

Ce sont ainsi 414 personnes qui ont pu être sensibilisés sur ces thématiques.

3.1.3 La communication

3.1.3.1 Campagnes de communication

Des campagnes de communication ont été déployées lors du renouvellement du marché de collecte.

→ Passage du verre en point d'apport volontaire



→ Passage de la collecte des emballages en hebdomadaire



3.1.3.2 Site Internet

La page internet concernant l'offre de compostage a été revue. Elle permet de s'inscrire directement aux ateliers compostages.



Une page internet dédiée aux enseignants a été créée. Elle permet aux enseignants de s'inscrire directement afin de bénéficier des ateliers dans les écoles. Elle leur donne aussi accès à des ressources diversifiées afin de donner suite aux animations scolaires.

3.1.3.3 Autres supports

→ Un guide de collecte



→ Un flyer à destination des enseignants



→ Des flyers à destination des commerçants des 3 principaux marchés forains



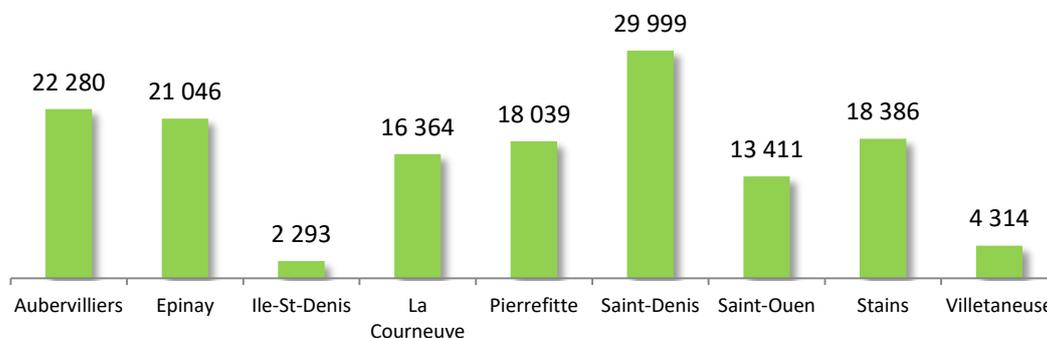
Des panneaux ont également été créés pour les agents du siège de Plaine Commune afin de favoriser le tri.

3.2 Bilan de la pré-collecte

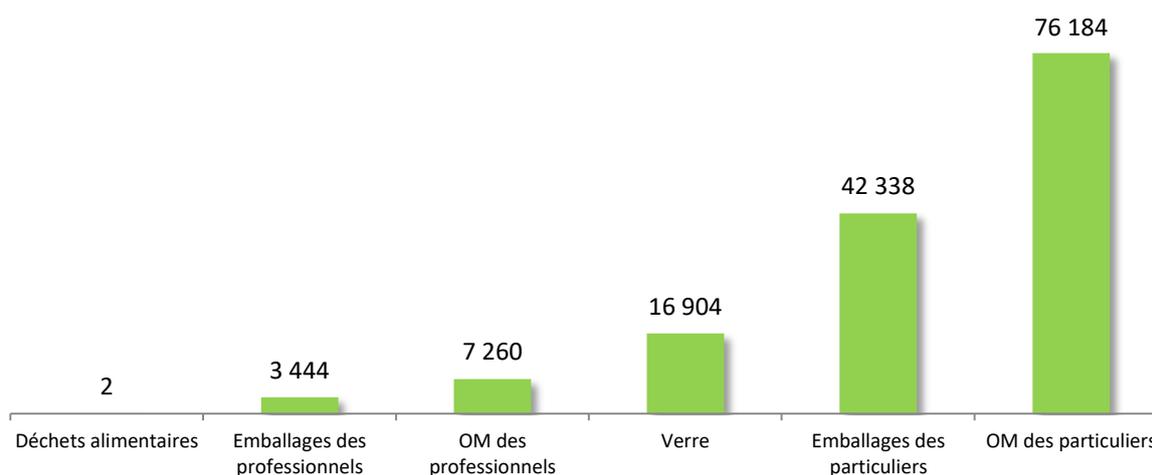
3.2.1 La livraison et la maintenance des bacs



Au 31 décembre 2022, on compte 146 132 bacs sur le territoire, soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2021. Dans le cadre du nouveau marché de collecte, l'ensemble des bacs à verre a été retiré du territoire, hors Epinay-sur-Seine qui a maintenu une collecte au porte-à-porte.



Graphique 8 : Nombre de bacs par ville, Source : SULO



Graphique 9 : Nombre de bacs par flux, Source : SULO

17 809 interventions ont été réalisées sur les bacs par le prestataire SULO (-2,5 % par rapport à 2021) :

- 46 % ont été remplacés (8 200 bacs) principalement pour des raisons de cuves cassées (4 512) ou de disparitions (3 056) ;
- 27 % (4 800 bacs) ont été livrés dans le cadre d'une dotation initiale ou supplémentaire ;
- 24 % ont été échangés (flux ou capacité) ou retirés ;
- 3% concernaient des réparations.

Pour ce qui concerne la gestion des bacs effectuée en régie par Plaine Commune, on observe que 525 livraisons de bacs ont été effectués dont 78 prêts ; 420 bacs ont été retirés ; 59 ont fait l'objet de réparations et 4 ont été remplacés. Il s'agit là d'un appoint au prestataire qui trouve sa place dans la réactivité de certaines situations spécifiques.

3.2.2 La livraison et la maintenance des PAV*



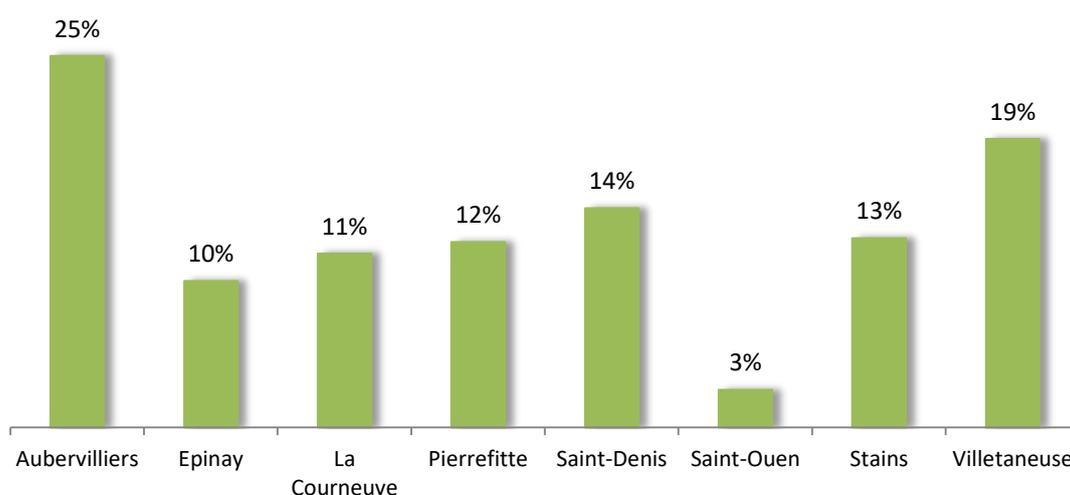
Au 31 décembre 2022, on compte 1 559 PAV sur le territoire, soit une augmentation de 17,5% par rapport à 2021 :

	Colonnes aériennes				Colonnes semi enterrées			Colonnes enterrées			Total
	OM	Emballages	Verre	Cartons	OM	Emballages	Verre	OM	Emballages	Verre	
Aubervilliers		17	78	2				65	34	20	216
La Courneuve			72	2				56	35	9	174
Ile Saint Denis			12					15	11	6	44
Saint Denis	9	21	135	7	11	8		189	146	75	601
Saint Ouen			53	5						22	80
Epinay			1					15	10	5	31
Pierrefitte		1	35					57	37	17	147
Villetaneuse		7	16		5	2	2	5	3	2	42
Stains	16	10	58	2				74	44	20	224
Total	25	56	460	18	16	10	2	476	320	176	1559

Tableau 17 : Nombre de points d'apport volontaires par ville et par flux

Cette augmentation s'explique notamment, par le passage en point d'apport volontaire de la collecte du verre sur l'ensemble du territoire (hors Epinay-Sur-Seine) dans le cadre du nouveau marché de collecte. 134 nouveaux points d'apports volontaires de verre ont été mis en place pour le démarrage au 1^{er} mai 2022, dont 54 pour la ville de La Courneuve, 48 pour la ville de Stains et 32 pour Pierrefitte-sur-Seine. Les points d'apports volontaires ont été déployés du 8 mars au 15 avril 2022.

Sur l'année 2022, ce sont 219 interventions qui ont été effectuées sur les points d'apports volontaires aériens, semi-enterrés et enterrés déployés sur le territoire, dont 39% sur la ville de Saint-Denis qui représente 38 % du parc total de PAV. On observe ainsi une baisse de 46 % des interventions par rapport à 2021. Rapporté au nombre de PAV, c'est la ville d'Aubervilliers qui concentre le plus d'interventions.



Graphique 10 : Taux d'interventions réalisés par ville, Source : Sulo, 2022

3.3 Bilan de la collecte



La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC*) définit de nouveaux objectifs à atteindre pour 2030 par rapport à 2010 : -15% de déchets ménagers par habitant.

L'indice de réduction des déchets calculé en « base 100 », présenté ci-dessous, est un indicateur qui permet de suivre l'évolution des quantités de DMA* par rapport à une donnée de référence en 2010. Il mesure ainsi les résultats des collectivités au regard des objectifs réglementaires cités précédemment.

Mode de calcul de l'indice : l'indice est calculé en multipliant le tonnage de l'année concernée par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010.

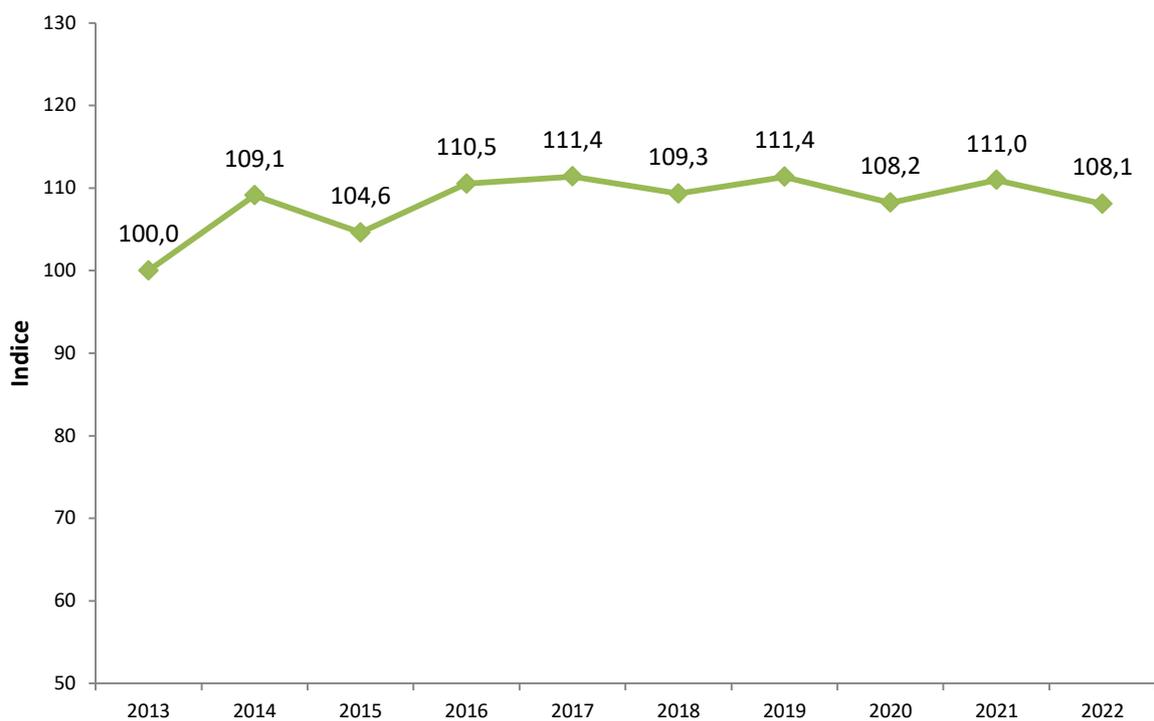
Mode de lecture de l'indice : si l'indice est de 105 l'année n+1, n étant l'année de référence en 2010, cela signifie qu'entre l'année 2010 et l'année n+1, la quantité de déchets a augmenté de 5 %. Si l'indice est de 98 l'année n+2, cela signifie que la quantité de déchets a diminué de 2 % entre l'année 2010 et l'année n+2.

3.3.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010



Graphique 11: Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100 en 2010

Le graphique suivant présente cet indice à périmètre constant, à savoir après l'arrivée de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine.



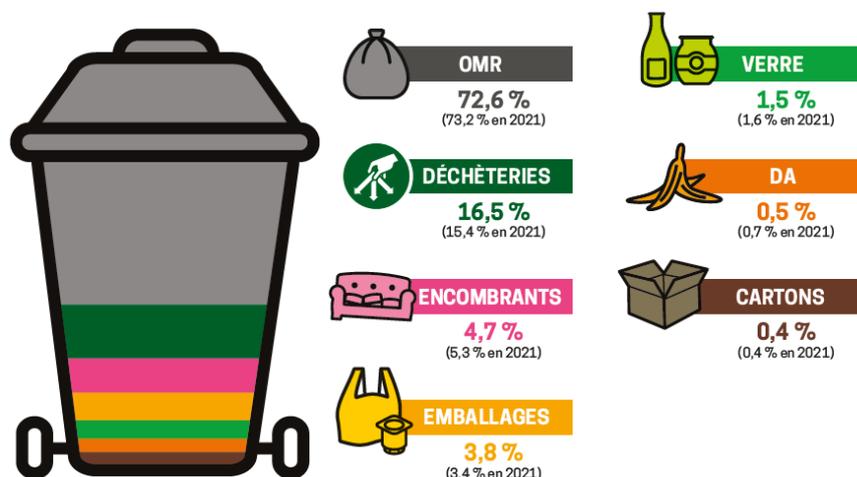
Graphique 12: Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100, à périmètre constant

A périmètre constant depuis l'intégration de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine, les quantités de déchets ont progressé de 8,1 % alors que la population a augmenté de 10 % sur cette même période.

3.3.2 Performance de collecte

En 2022, **205 580 tonnes de DMA*** ont été collectés, soit une baisse de 2,6 %. Cette diminution est liée à la baisse ordures ménagères de 3,4% qui représentent près des ¾ des déchets collectés.

► Part des déchets dans les DMA en 2022



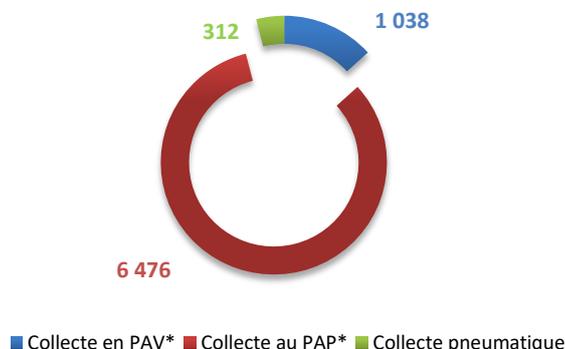
	Poids en tonnes 2021	Poids en tonnes 2022	Evolution 2021/2022	Poids par habitant 2021 kg/habitant	Poids par habitant 2022 kg/habitant	Evolution 2021/2022	Part 2022 dans les DMA
Déchets courants							
Emballages	7 304	7 826	7,1%	16,5	17,5	6,0%	3,8%
Verre	3 320	3 044	-8,3%	7,5	6,8	-9,3%	1,5%
Cartons	819	854	4,3%	1,8	1,9	3,2%	0,4%
Déchets alimentaires	1 381	1 096	-20,6%	3,1	2,4	-21,5%	0,5%
Ordures ménagères	154 487	149 176	-3,4%	348,6	333,0	-4,5%	72,6%
Total OMA*	167 311	161 996	-3,2%	377,5	361,7	-4,2%	78,8%
Déchets occasionnels							
Encombrants	11 103	9 729	-12,4%	25,1	21,7	-13,3%	4,7%
Déchets des déchèteries	32 657	33 855	3,7%	73,7	75,6	2,6%	16,5%
Total DMA*	211 071	205 580	-2,6%	476,3	459,0	-3,6%	100,0%

Tableau 18 : Synthèse des tonnages collectés par flux de déchets

Depuis le 1^{er} mai 2022, notons également que dans le cadre du nouveau marché de collecte, 56,5 tonnes de cagettes sur les principaux marchés forains du territoire ont été collectées par les régies de quartier et transformés sous forme de broyat.



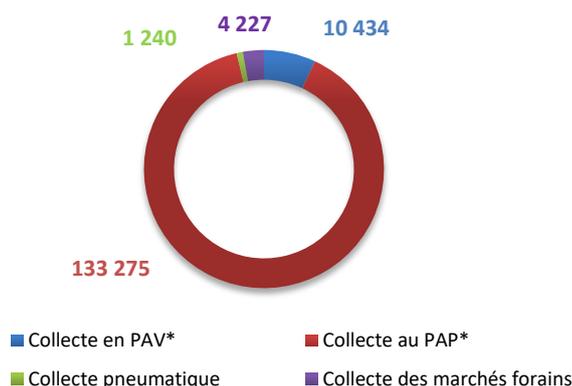
Les tonnages d’emballages ont augmenté de 7,1 % par rapport à 2021, conséquence de la hausse de la fréquence de collecte qui est passée d’une fois tous les 15 jours à une fois par semaine à partir du 1^{er} mai 2022 (hors Epinay-sur-Seine).



Graphique 13 : Tonnages collectés des emballages par type de collecte, Source : Plaine Commune, 2022



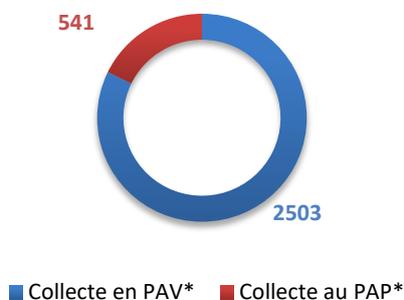
Les ordures ménagères ont diminué de 3,4 % en 1 an. Le passage de la collecte hebdomadaire des emballages a permis de transférer une partie des gisements d’emballages présents dans les OMR vers la collecte sélective des emballages.



Graphique 14 : Tonnages collectés des OMR par type de collecte, Source : Plaine Commune, 2022



Les tonnages de verre ont baissé de 8,3 % par rapport à 2021. Cette diminution est liée au passage de la collecte du verre du porte-à-porte au point d’apport volontaire.



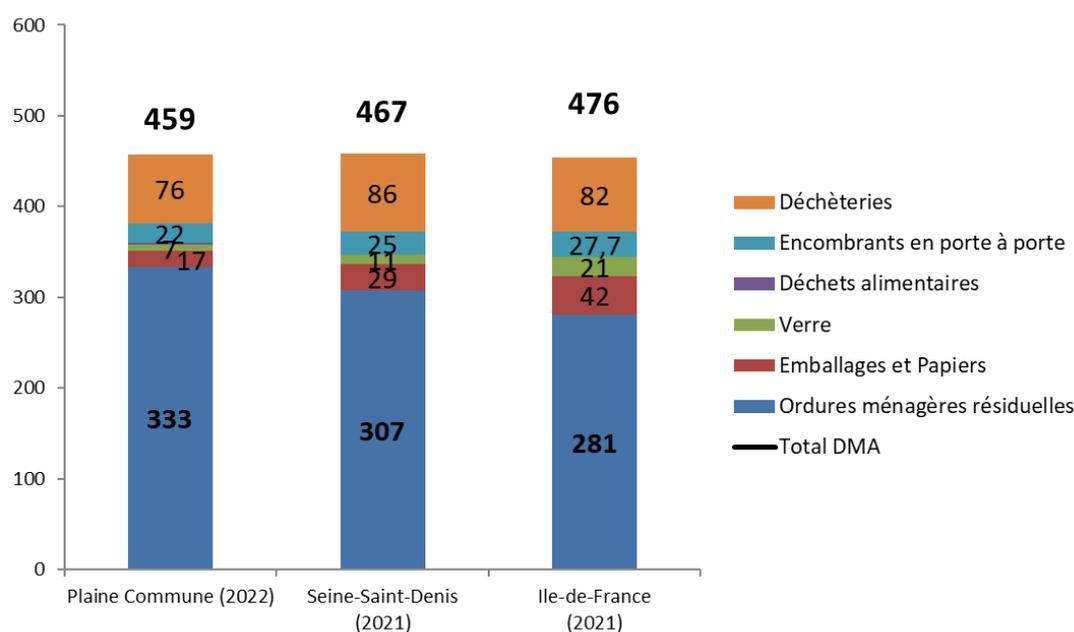
Graphique 15 : Tonnages collectés du verre par type de collecte, Source : Plaine Commune, 2022

Les tonnages de déchets alimentaires ont également reculé fortement de 20,6% par rapport à 2021 du fait du retrait de deux brasseurs, gros producteurs de déchets, de l'expérimentation.

En conclusion, les OMA ont diminué de 3,2% en 2022. Les actions du PLPDMA n'ayant été mises en œuvre qu'à la fin de l'année 2022, il est vraisemblable que la baisse de la consommation des ménages soit à l'origine de cette tendance.

Pour autant, les tonnages des emballages ont progressé quand dans le même temps ceux des OMr ont diminué. Cela laisse à penser qu'une partie des emballages, initialement déposés dans les OMr, a été triée et déposée dans le bac jaune des emballages. Cette évolution s'explique par la hausse de fréquence de collecte des bacs jaunes qui a redonné du sens au geste de tri des habitants.

Les ratios par habitant



Graphique 16 : Comparaison des ratios en kg/habitant/an de production de déchets

Source : ORDIF

[Cf. annexe 1 : évolution des tonnages collectés et ratios depuis 2012 p.84]

Le ratio par habitant de production de déchets de Plaine Commune est meilleur que celui de la Seine-Saint-Denis (-8kg/hab.) et de manière plus large de l'Ile-de-France (-17 kg/hab.) alors qu'il était supérieur jusqu'à l'année 2020. Les actions du PLPDMA venant de débuter, cette baisse trouve son explication dans l'impact de l'inflation sur la consommation.

Les performances des flux orientés vers la valorisation matière sont toutefois inférieures aux moyennes départementales et régionales. Ceci montre les marges de progrès qu'il est encore possible de réaliser en matière de tri des déchets générés.

Focus sur les déchèteries

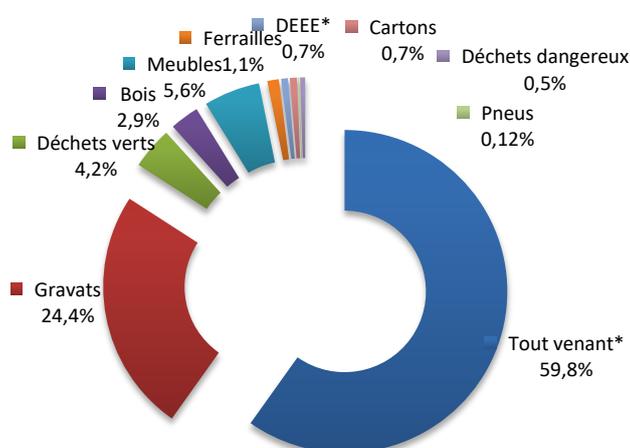


En 2022, on compte en moyenne 149 309 habitants par déchèterie pour 49 580 visites réparties de la manière suivante :

- 15 730 à la déchèterie située à Aubervilliers
- 16 786 à la déchèterie située à Epinay-Sur-Seine
- 17 064 à la déchèterie située à Pierrefitte-sur-Seine

La fréquentation des déchèteries est restée stable par rapport à 2021 (- 0,91 %).

Près des 2/3 des déchets apportés par les habitants sont des déchets « tout venant » *. Un enjeu consiste à séparer une partie du « tout venant » afin de permettre plus de valorisation matière. Les gravats représentent ¼ des apports en déchèterie.



Graphique 15 : part des déchets des déchèteries par typologie de déchets

Type de déchets	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2021/2022
Tout venant*	19 333	20 248	4,7%
Gravats	7 673	8 251	7,5%
Déchets verts	1 625	1 417	-12,8%
Bois	1 148	979	-14,7%
Meubles	1 648	1 891	14,7%
Ferrailles	605	388	-35,9%
DEEE*	263	230	-12,5%
Cartons	215	241	12,1%
Pneus	6	40	566,7%
Déchets dangereux	141	170	20,6%
Total déchèteries	32 657	33 855	3,7%

Tableau 19 : tonnage des différents types de déchets en déchèterie

3.3.3 Bilan de l'expérimentation des déchets alimentaires



Au 1^{er} janvier 2024, la loi AGEC* généralise le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs : ménagers et non-ménagers.

En 2022, Plaine Commune a poursuivi ses réflexions autour de la collecte des biodéchets en adaptant ses projets d'expérimentations selon les caractéristiques du territoire.

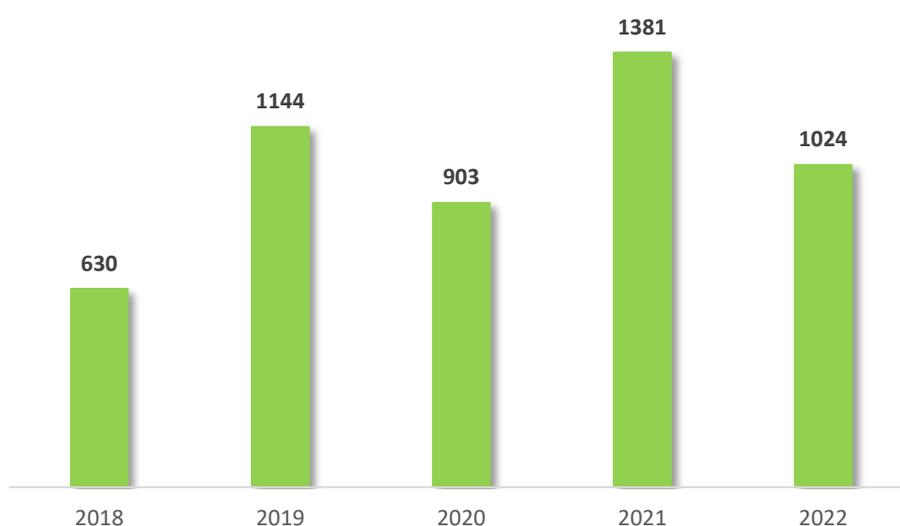
Le 7 septembre 2022, ces projets d'expérimentations ont été validés par les maires en Conférences des Maires pour une mise en œuvre courant de l'année 2023.

3.3.3.1 Bilan de la collecte des gros producteurs

En 2020, le dispositif avait été déployé sur l'ensemble des écoles de Saint-Ouen-sur-Seine et d'Epinais-sur-Seine, ce qui avait permis d'augmenter le nombre d'établissements inscrits de 117 en 2019 à 157 en 2021. En 2022, toutes les écoles de Saint-Denis ont bénéficié du dispositif de collecte, on dénombre ainsi 203 établissements inscrits (contre 157 en 2021), dont 164 établissements effectivement collectés.

59 % des participants sont des écoles, collèges et lycées du territoire. 38 % sont composés de restaurants d'entreprises, de restaurants commerciaux, de commerçants, de traiteurs, etc. Enfin, les marchés forains d'Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis et Stains représentent 3% des producteurs inscrits.

Depuis le lancement de l'expérimentation, ce sont 5 082 tonnes de déchets alimentaires qui ont été collectées par le prestataire du SYCTOM* avec une baisse de 25,9 % des tonnages collectés entre 2021 et 2022, en raison du retrait de deux brasseurs qui étaient les plus gros producteurs de déchets.



Graphique 16 : Evolution des tonnages annuels, Données SYCTOM

Si les tonnages ont diminué alors que le nombre de gros producteurs a augmenté, c'est que 2 brasseurs, très fort producteurs ont été retirés du dispositif.

3.3.3.2 Bilan de l'expérimentation sur le quartier du Clos Saint-Lazare à Stains

Depuis le début de l'expérimentation, 74% des ménages ont été équipés de bioseaux et de sacs de 8L biodégradables.

Sur l'ensemble du Clos Saint Lazare, 29 points d'apport volontaire de déchets alimentaires ont été installés permettant de récolter les tonnages des 1876 logements du Clos Saint Lazare. A cela s'ajoute la collecte des déchets de 7 producteurs non-ménagers.

Il est constaté environ 4,7% de refus de tri* en moyenne.

En 2022, ce sont 45 tonnes de déchets qui ont été collectées auprès des ménages et 26 tonnes auprès des professionnels, soit un total de 71 tonnes.

3.3.4 Bilan des déchets sur l'espace public

Les Directions Territoriales ont collecté un volume de déchets moins important sur l'espace public (-12,7%), alors que les prestataires, notamment Derichebourg (prestation de nettoyage) et VDF (collecte des dépôts sauvages) voient leurs collectes augmenter de 4,8 %.

	Poids en tonnes 2021	Poids en tonnes 2022	Evolution 2021/2022	Poids par habitant 2021 kg/habitant	Poids par habitant 2022 kg/habitant	Evolution 2021/2022
Prestataires	10 909	11 438	4,8%	24,6	25,5	3,7%
Directions Territoriales	24 279	21 200	-12,7%	54,8	47,3	-13,6%
Total déchets de voirie	35 188	32 638	-7,2%	79,4	72,9	-8,2%

Tableau 20 : Synthèse des tonnages collectés sur l'espace public

3.4 Bilan du traitement des déchets

3.4.1 Performance de tri des emballages

Lorsque les bennes arrivent au centre de tri, un premier contrôle de la qualité de l'apport est réalisé au moment du vidage au sol de la benne.

Si la quantité de déchets indésirables est trop importante, l'ensemble des déchets de la benne est « déclassé » puis orienté vers le centre d'incinération au lieu d'être trié sur la chaîne de tri. C'est la raison pour laquelle, les agents du collecteur refusent certains bacs lorsqu'ils constatent trop d'erreur de tri dans le bac.

Si la quantité de déchets indésirables est acceptable, les emballages sont orientés vers la chaîne de tri pour être triés. Ce dispositif permet de retirer les derniers indésirables appelés les « refus de tri ».

Le taux de déclassement des bennes



Graphique 17 : Taux de déclassement des bennes, source : SYCTOM, 2022

Entre 2021 et 2022, le taux de déclassement s'est dégradé passant de 5,1% à 6,2 %.

Le taux de refus



Les caractérisations effectuées par le SYCTOM donnent un aperçu de la qualité de la collecte sélective.

62 échantillons ont ainsi été caractérisés en 2022. Les soutiens versés par le SYCTOM sont calculés sur la base de ces résultats.

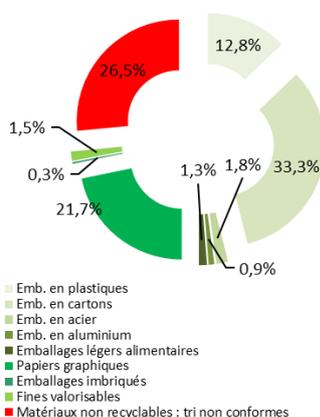


26,5 % de la collecte sélective n'est pas conforme aux consignes de tri et n'est pas trié,

Soit une baisse de 4,7 points par rapport à 2021.



Plaine Commune



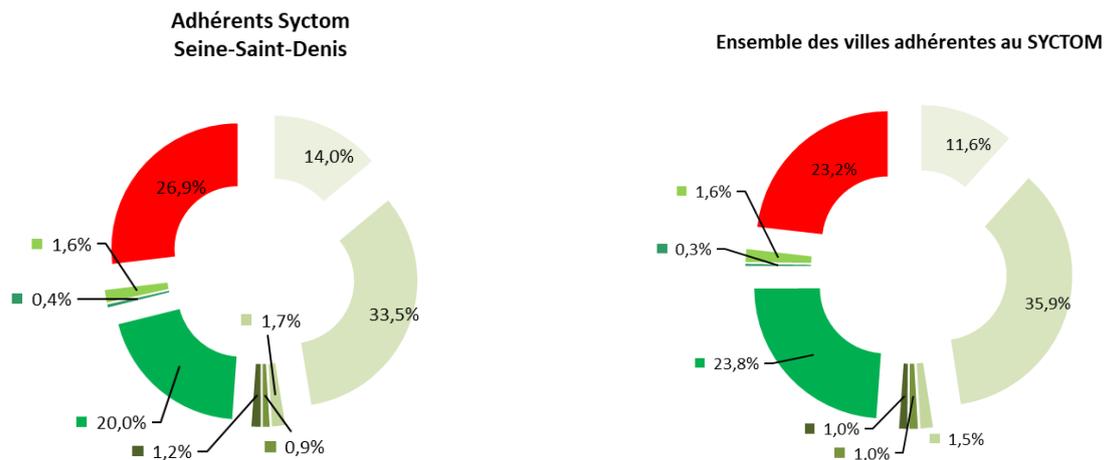
73,5 % de la collecte sélective est conforme aux consignes de tri, contre

76,8 % pour l'ensemble du territoire du SYCTOM et

73,1 % pour la Seine-Saint-Denis

Graphique 18 : Caractérisations de la collecte sélective de Plaine Commune, source : SYCTOM, 2022

En comparaison :



Graphique 19 : Caractérisations de la collecte sélective ailleurs, source : SYCTOM, 2021

[Cf. annexe 2 : performance de tri détaillée de Plaine Commune, p.85]

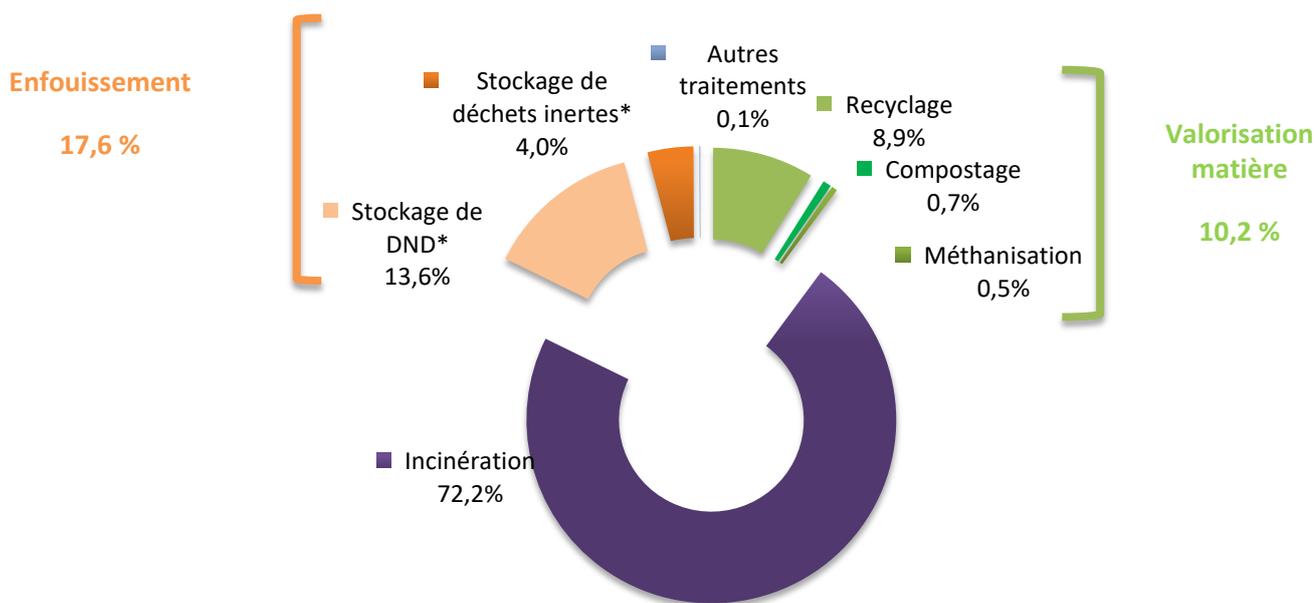
3.4.2 Bilan de la valorisation des déchets



La LTECV* fixe un objectif de valorisation matière (recyclage, compostage ou méthanisation) : 55 % des déchets non dangereux non inertes* en 2020 et **65 % en 2025**.

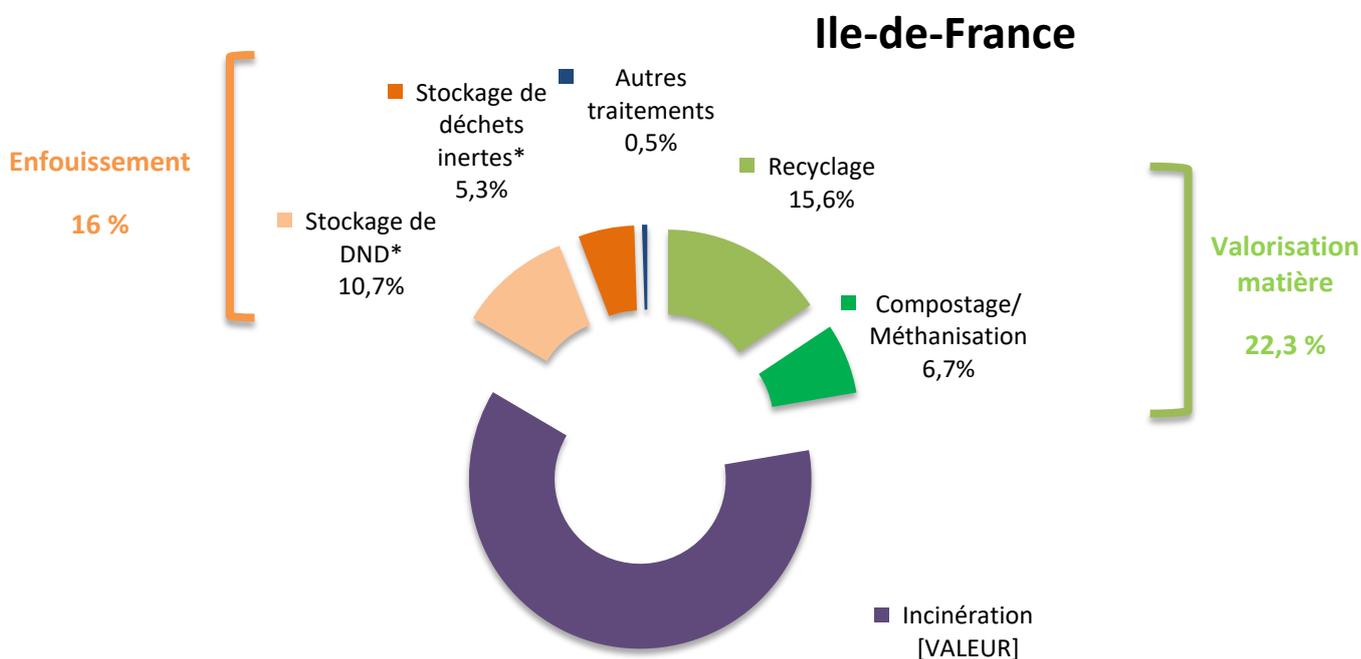
En 2022, la valorisation matière (recyclage + compostage + méthanisation) de Plaine Commune représente 10,2% des déchets traités, la valorisation énergétique représente 72,2% et l'enfouissement 17,6%. La part de la valorisation matière est stable par rapport à 2021 et ce malgré la hausse des tonnages d'emballages. Ceci s'explique par une collecte de verre et d'encombrants moins importante (-8,3 % et -12,4% respectivement). Par ailleurs, les apports de déchets verts et de bois en déchèteries (déchets valorisables sous forme de matière) ont également reculé (-12,8 % et -14,7% respectivement). Notons d'autre part que sous l'effet de la hausse des apports en déchèteries (+3,7%) la part de l'enfouissement s'est dégradée passant de 16,8 % en 2021 à 17,6% en 2022.

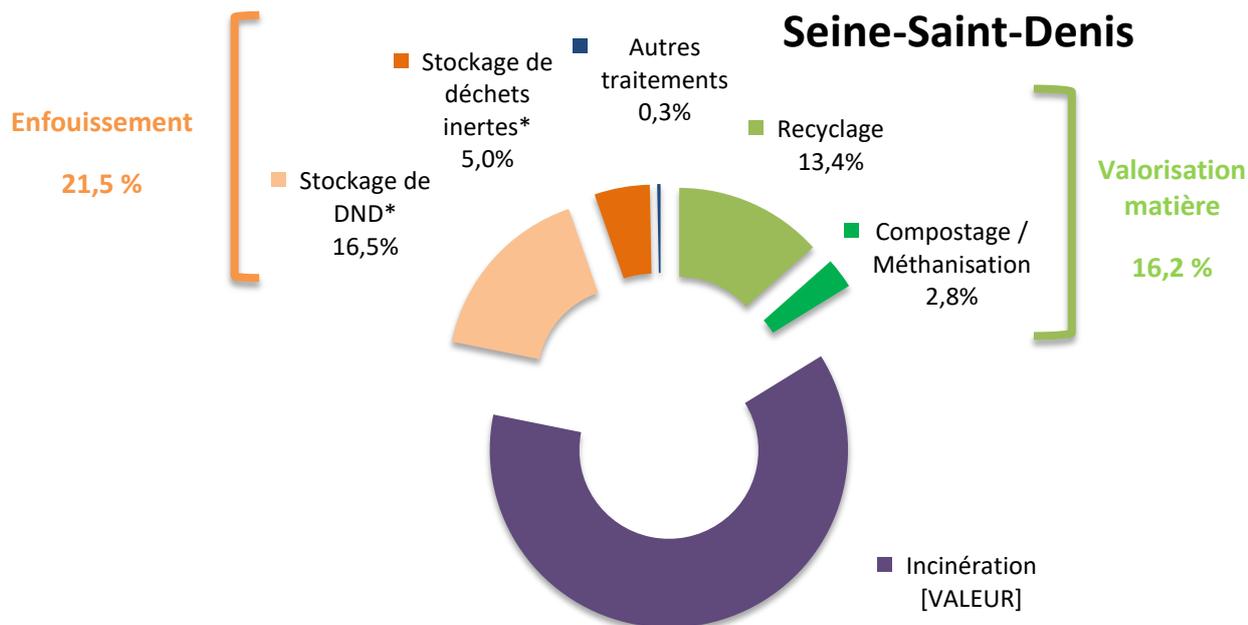
La relance de la collecte sélective ainsi que les politiques de sensibilisation au tri ont pour objectif de diminuer la part incinérée pour augmenter la part de valorisation matière (centres de tri, compostage et méthanisation), et ainsi atteindre les objectifs fixés par la LTECV* de 2015.



Graphique 20 : Répartition des déchets par type de traitement à Plaine Commune, Source : Plaine Commune, 2022

En comparaison :

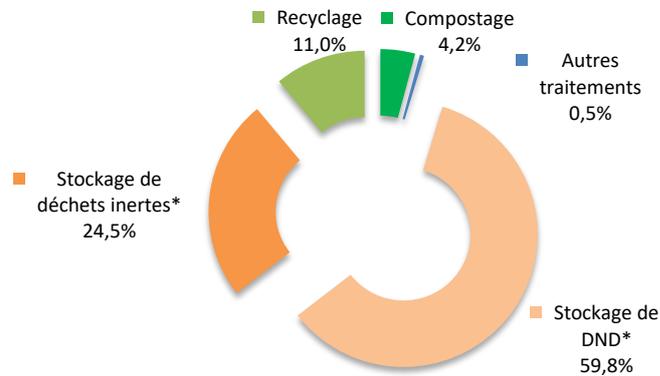




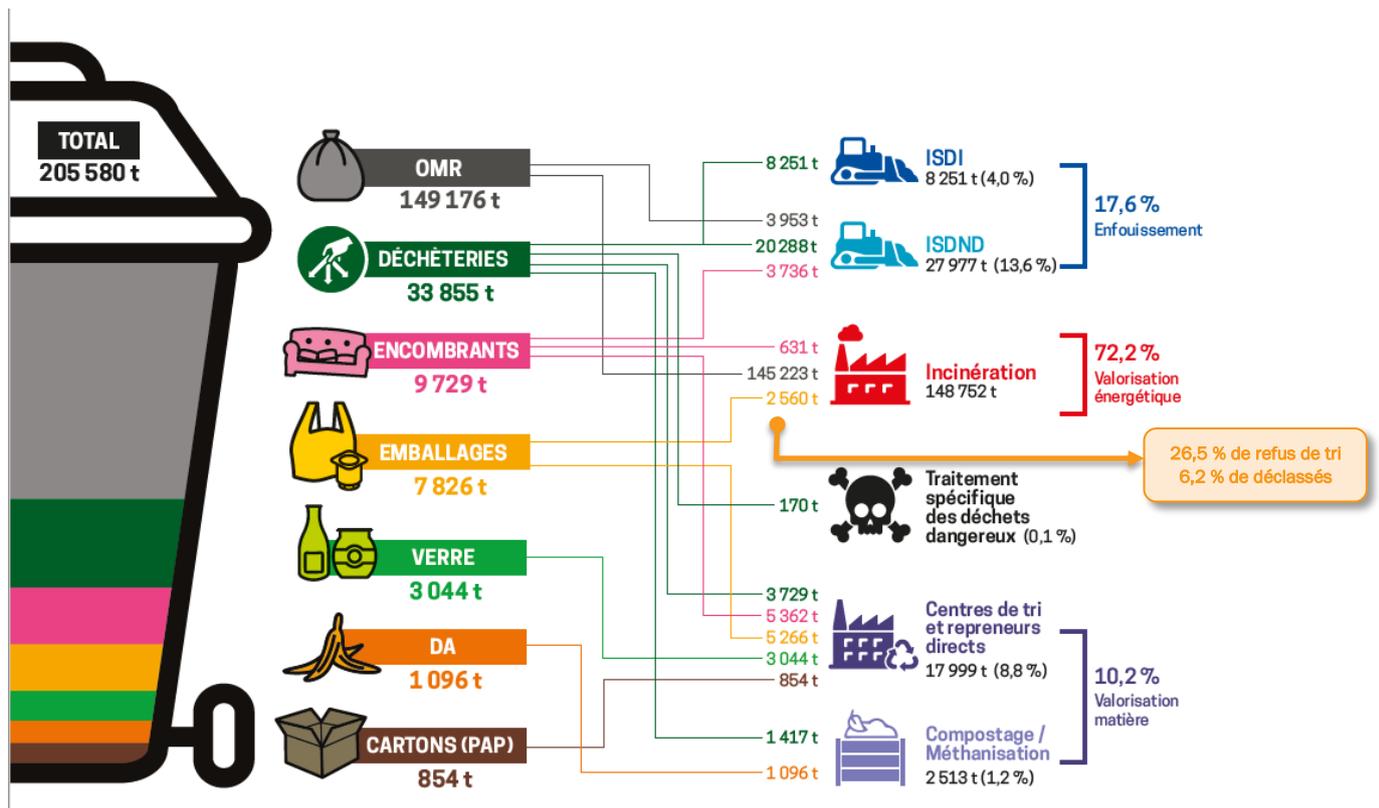
Graphique 21 : Répartition des déchets par type de traitement ailleurs, Source : ORDIF, 2021

Focus sur les déchèteries

Près des 2/3 des déchets des déchèteries sont enfouis.



Graphique 22 : Répartition des déchets des déchèteries par type de traitement, Source : Plaine Commune, 2022



Graphique 23 : Devenir des déchets de Plaine Commune, Source : Plaine Commune

3.5 Budget, coût du service et financement

3.5.1 Le coût aidé du service public

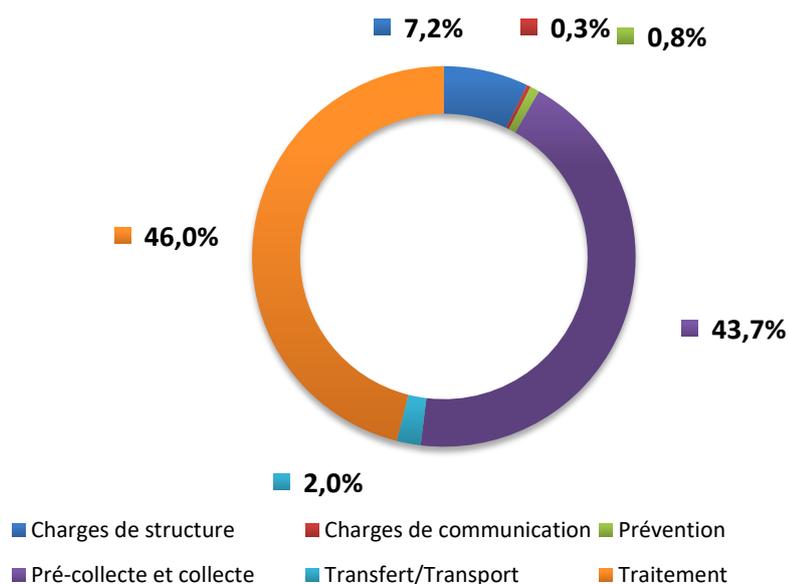
Pour permettre l'analyse des coûts du service, c'est principalement le coût aidé qui est utilisé. Ce coût présente en effet l'intérêt de restituer le **besoin de financement de la collectivité** (l'ensemble des produits perçus ayant été déduits).

Afin de conduire cette analyse d'une année sur l'autre, ce sont les données de la matrice validée par l'ADEME qui sont prises en compte ci-après. Cette matrice inclut les amortissements, ce qui n'était pas le cas dans les analyses des années précédentes. Pour assurer une comparabilité à iso périmètre, la matrice 2021 a été retravaillée pour inclure les amortissements afin de la comparer à celle de 2022.

[Cf. annexe 3 : matrice des coûts 2022 p.86]

3.5.1.1 Les postes de charges

Le traitement continue de représenter le premier poste de charges (46 %). Le 2^{ème} poste de charges concerne la pré-collecte et la collecte (43,7%).



Graphique 24 : Postes de charges, Source : Plaine Commune

On observe une hausse générale des charges de 5,3 % entre 2021 et 2022 imputable principalement à l'inflation (formules de révisions des marchés publics), à la hausse de la TGAP et à la masse salariale. Les charges liées à la prévention ont augmenté significativement (+ 43,8 %) du fait de l'adoption du PLPDMA qui a nécessité le recrutement de nouveaux agents pour poursuivre et mettre en œuvre les actions de prévention. Les charges de structure ont également augmenté significativement (+15,7%) du fait de l'augmentation de la masse salariale (effet en année pleine de la réorganisation de septembre 2021). Les charges de traitement ont également augmenté (+33,2%) sous l'effet notamment de la progression de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Les charges de pré-collecte et collecte ont légèrement diminué (-0,3%), ce qui s'explique par le démarrage du nouveau marché de collecte dans lequel une optimisation des coûts a été atteinte.

	€ arrondis	Evolution 2021/2022	€/habitant	€/t
Charges de structure	4 397 067 €	15,7%	9,8	18,5
Charges de communication	200 000 €	-12,9%	0,4	0,8
Charges techniques	56 877 434 €	4,6%	127,0	238,8
Prévention	490 261 €	43,8%	1,1	2,1
Pré-collecte et collecte	26 839 870 €	-0,3%	59,9	112,7
Transfert/Transport	1 244 277 €	5,2%	2,8	5,2
Traitement	28 303 026 €	33,2%	23,4	118,8
Total charges HT	61 474 501 €	5,3%	39,8	258,1
TVA acquittée	3 275 142 €	5,2%	7,3	13,7
Total charges TTC	64 749 643 €	5,3%	144,6	271,8

Le montant des charges TTC est de 144,6 € par habitant.

Focus sur la contribution au SYCTOM (charges de traitement)

En 2022, l'ensemble des tarifs des différents flux a augmenté.

Les tarifs des ordures ménagères et objets encombrants sont passés de 100 à 103 €/tonne (+3%).

La part population est aujourd'hui de 6,18 €/t contre 6€/t en 2021 (+3%).

Le traitement des emballages et des papiers en mélange ainsi que des biodéchets sont facturés à hauteur de 19 €/tonne en 2022 (+18,8 % pour les emballages et papiers, +280 % pour les biodéchets par rapport à 2021). Malgré la hausse, cela permet tout de même au SYCTOM de maintenir une tarification incitative en faveur du développement du tri et de la collecte sélective des flux destinés à une valorisation matière.

Les anomalies de tri de la collecte sélective des emballages (« refus de tri » *) créés par le SYCTOM* en 2021 sont facturés à hauteur de 123€/tonne (120€/tonne en 2021) afin de renforcer l'incitation à la performance sur le geste de tri. Ce tarif des « refus de tri » * correspond aux coûts de tri, de transfert et d'incinération de ces déchets qui n'auraient normalement pas dû aller sur la chaîne de tri.

Malgré la hausse de ces tarifs, la contribution au SYCTOM a diminué de 1,3 % sous l'effet de la baisse des tonnages d'OMR (-3,4%).

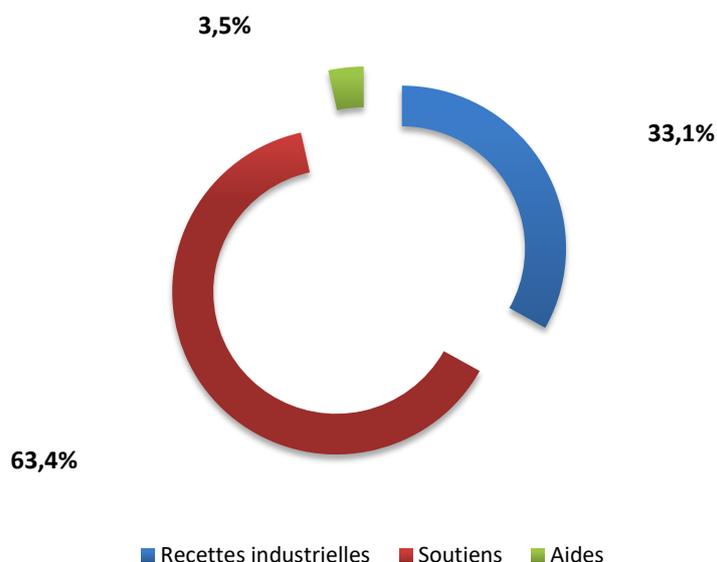
3.5.1.2 Les produits issus de l'activité (hors TEOM* et RS*)

Le geste de tri des habitants à domicile (emballages, cartons et verre), sur la voie publique (en point d'apport volontaire) et en déchèteries permettent de vendre des matériaux (**recettes industrielles**) et de bénéficier des **soutiens** des éco-organismes. Les produits comprennent également les **sommes issues des contraventions liées aux dépôts sauvages**.

Concernant les produits, près des 2/3 des produits sont issus des soutiens. Il est à noter que les soutiens des éco-organismes et du Syctom ont connu un net recul en 2022 (- 34,3 %) de même que le

poste des « aides » qui a fortement baissé de 61,9%. **En ce qui concerne les soutiens**, ces derniers sont payés par tranche semestrielle. L'écart avec l'année 2022 provient d'un rattrapage de paiement effectué en 2021 par le Sycotm, 3 semestres ont ainsi été versés à Plaine Commune, alors que sur l'année 2022 les soutiens du Sycotm ont diminué, seul un semestre a été versé. **Concernant le poste des « aides »**, la baisse significative est due à un net recul des contraventions données dans le cadre de la verbalisation des dépôts sauvages, lesquelles sont incluses dans ce poste de produits.

La nature des produits de Plaine Commune se répartissent comme suit :



Graphique 25 : Postes des produits, Source : Plaine Commune

	€ arrondis	Evolution	€/habitant	€/tonne
Recettes industrielles	186 931 €	13,3%	0,4	0,8 €
Soutiens	358 193 €	-34,3%	0,8	1,5 €
Aides	19 591 €	-61,9%	0,0	0,1 €
Total produits	564 714 €	-25,8%	1,3	2,4 €

Le coût du service public correspondant au coût résiduel à la charge de Plaine Commune et donc au besoin de financement qui s'élève à 64 184 928 €, soit 143,3 €TTC / habitant (137 € TTC/ habitant en 2021, + 4,6 % d'évolution).

Les produits (hors TEOM* et RS*) couvrent 0,8 % des charges TTC.

3.5.1.3 Les financements (contributions des usagers)

Le financement du service public est assuré par :

- La TEOM* ;
- La redevance spéciale*.

TEOM	64 682 864 €	9,5%	144,4	271,5 €
Redevance spéciale	3 165 459 €	16,4%	7,1	13,3 €
Total - Contributions au financement du service	67 848 323 €	9,8%	151,5	284,8 €

Le montant des contributions couvre le coût du service public :

- Ecart entre coût et financement en € : + 3 663 395 €

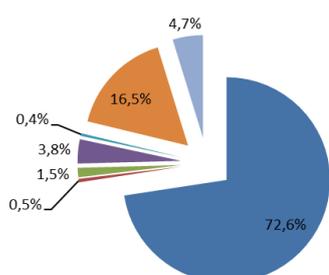
Cet écart permet de couvrir les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous et qui ne sont pas intégrées dans le coût du service.

3.5.2 Décomposition des coûts aidés par flux

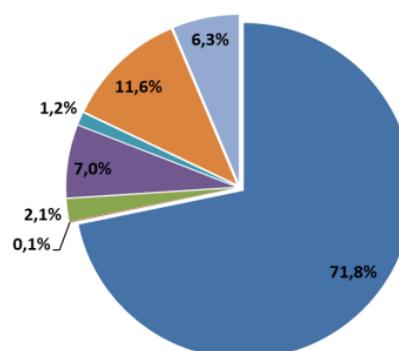
	OMR	Déchets alimentaires	Verre	Emballages	Cartons	Déchèteries	Encombrants	Dépôts sauvages	Total
Coût CTTC/habitant	88,1 €	0,1 €	2,6 €	8,6 €	1,4 €	14,2 €	7,8 €	20,5 €	143,3 €
Coût CTTC/t	264,5 €	43,8 €	383,3 €	489,6 €	752,6 €	187,6 €	358,4 €	282,0 €	269,4 €

[Cf. annexe 4 : Coût du service public détaillé par flux, p. 87]

Répartition des tonnages par type de déchets
(hors déchets de la collectivité)



Répartition du coût par type de déchets
(hors déchets de la collectivité)



■ OMR ■ Déchets alimentaires ■ Verre ■ Emballages ■ Cartons ■ Déchèteries ■ Encombrants

Graphique 26 : Répartition des tonnages et des coûts, Source : Plaine Commune

Alors que les emballages ne représentent que 3,8 % des tonnages de déchets, ils correspondent à 7% des coûts globaux de collecte. Cet écart s'explique par la faible densité des emballages, ce qui engendre des coûts importants à la tonne.

Pour la collecte des cartons, Plaine Commune a fait le choix de passer par un marché dit « d'insertion », l'objectif étant de privilégier des salariés en réinsertion sociale employés par la régie de quartier. La logique d'optimisation de cette collecte n'a donc pas été une priorité, ce qui explique le coût très élevé de cette collecte.

3.5.3 La répartition des dépenses d'investissements et de fonctionnement

En 2022, les dépenses d'investissement ont connu une baisse importante de 62 % entre 2021 et 2022, du fait d'un changement de répartition des charges. D'autre part, les projets d'achat de bacs ont été nettement moins importants qu'en 2021 (-56%), ainsi que les achats de colonnes (-36%).

	Dépenses (TTC)
Renouvellement véhicules et matériels	17 736 €
Achat colonnes aériennes et enterrées	598 849 €
Achat bacs neufs	307 781 €
Travaux sur les déchèteries	6 569 €
Entretien du réseau de collecte pneumatique	47 542 €
Total	978 477 €

Tableau 21 : Evolution des dépenses d'investissement

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement diminué de 2,8 % entre 2021 et 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Dépenses TTC	52 227 159 €	52 579 569 €	54 452 578 €	54 609 446 €	58 677 256 €	57 016 232 €	- 2,8 %

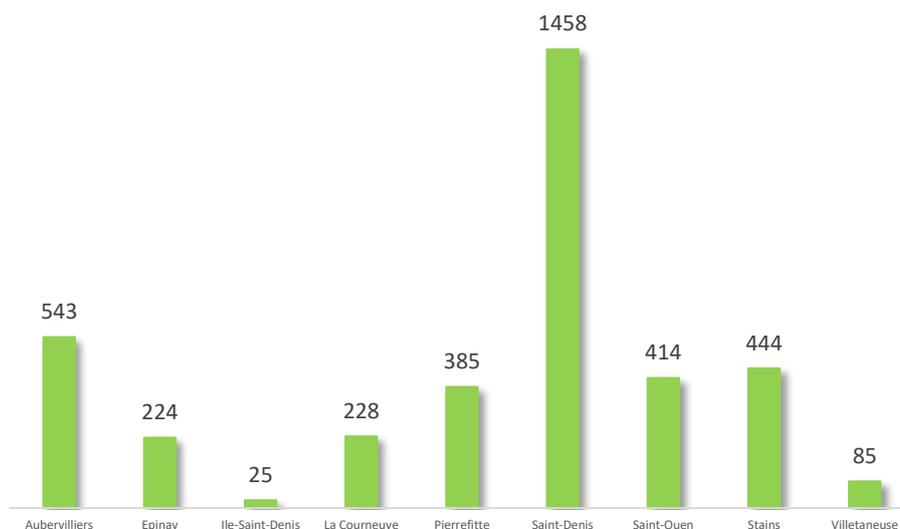
Tableau 22 : Evolution des dépenses de fonctionnement

3.6 La relation avec les usagers

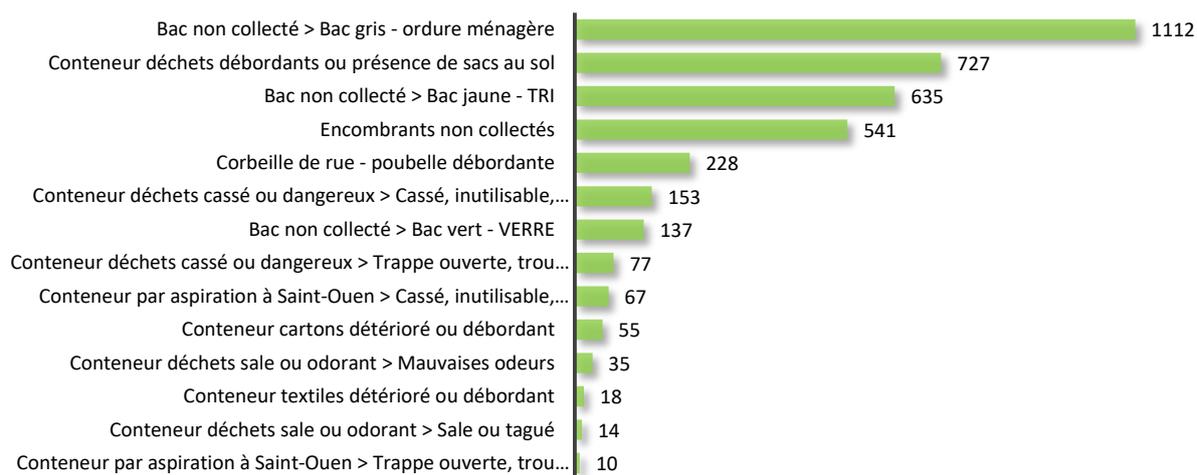


Depuis le lancement de l'application BienVU début décembre 2021, les signalements d'anomalies sur l'espace public ont fortement augmenté passant de 12 673 à 35 278, soit près du triple. L'outil BienVU, par sa simplicité d'utilisation, a remporté l'adhésion des habitants qui se sont bien appropriés l'application mis à leur disposition.

10,8% des signalements (3 809) concernaient des problèmes de collecte, en particulier pour des raisons de défaut de collecte de bacs. Ces signalements ont été localisés pour un peu plus d'un tiers dans la ville de Saint-Denis.



Graphique 27 : Nombre de signalements de problème de collecte par ville, Source : BienVU, 2022

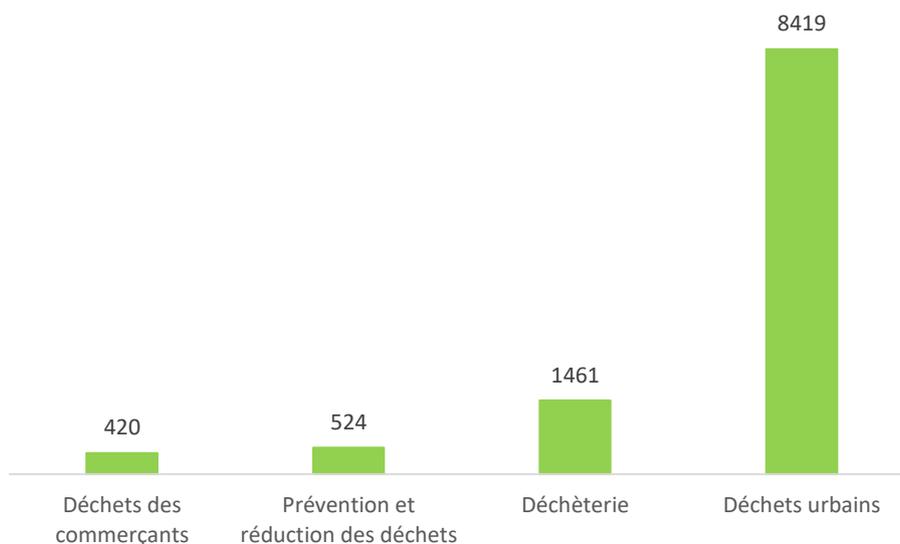


Graphique 28 : Typologie des problèmes de collecte, Source : BienVU, 2022



Suite à la mise en place de l'application BienVU, les appels entrants ont baissé de 11 %, une bonne partie des flux de signalements étant maintenant déclaré sur BienVU. En 2022, ce sont 24 935 demandes qui ont été adressées via bienENTENDU.

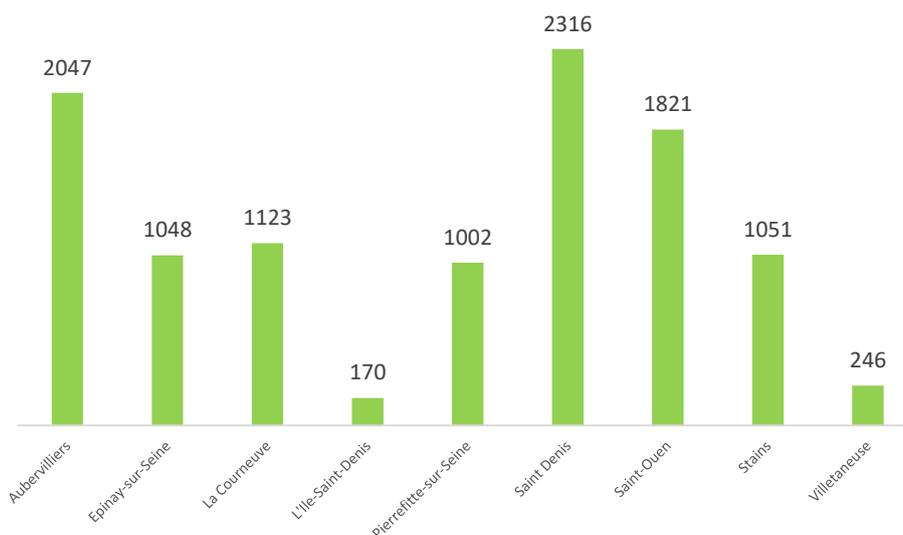
43% des demandes portent sur les déchets. Elles concernent, en particulier, des demandes de dotations ou de remplacement de bacs à ordures ménagères, des demandes d'information sur les modalités d'accès aux déchèteries. Concernant la prévention, il s'agit principalement de demandes de composteurs ou lombricomposteurs. En ce qui concerne les commerçants, leurs demandes portent principalement sur des dotations en bac.



Graphique 29 : Nombre de demandes par thématique déchet, Source : BienENTENDU

Le reste des sollicitations concernent des problématiques liées à la voirie ou la propreté de l'espace public.

Ces demandes sont plus particulièrement localisées sur les villes de Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen.



Graphique 30 : Nombre de demandes concernant les déchets par ville, Source : BienENTENDU

PARTIE



IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

4.1 Impact environnemental

Plaine Commune s'est engagée dans son second Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pour la période 2020-2026. Dès septembre 2020, les élus du Conseil Territorial ont déclaré l'urgence climatique. Ainsi la réduction de son empreinte environnementale est en filigrane de tous ses choix d'organisation. Le PCAET engage le territoire à :

- Réduire de -40% la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport aux consommations de 2005 ;
- Produire 30% de l'énergie finale consommée par des sources d'origine renouvelable, de récupération et locales.

Le secteur des déchets et l'économie circulaire, étant des leviers primordiaux pour y parvenir, le service prévention et valorisation des déchets, est garant lui aussi d'un développement soutenable du territoire et s'engage à respecter les objectifs d'exemplarité et sobriété énergétique du PCAET : notamment diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et s'inscrire dans une stratégie de compensation des impacts.

En complément, la Métropole du Grand Paris étant engagée dans la démarche de Zone à Faible Emission, Plaine Commune contribue au respect des futures restrictions.

La labellisation « *Territoire engagé pour la transition écologique* » (anciennement Cit'ergie), pour laquelle Plaine Commune a obtenu 2 étoiles en fin d'année 2021, a souligné le besoin de consolider une vision globale de l'impact carbone des activités de la collectivité.

Depuis 2010, la Loi portant Engagement National pour l'Environnement a posé le principe de la réalisation d'un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et employant plus de 250 personnes. La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)*a fait évoluer le texte et impose de réaliser ce bilan tous les 3 ans. Les résultats doivent être publiés sur une plateforme administrée par l'ADEME*.

C'est dans ce contexte que Plaine Commune a réalisé un bilan de ses émissions en 2021 dans le but de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre générées par Plaine Commune à travers son patrimoine et ses compétences, en vue de hiérarchiser les actions à mener par Plaine Commune.

Plaine Commune a été accompagnée par le cabinet Inddigo pour réaliser ce BEGES. Le BEGES a été effectué au cours du premier semestre 2022 et a mobilisé une équipe projet animée par la Délégation générale à la transformation écologique et la résilience.

Pour ce qui concerne la compétence « collecte », c'est la consommation de carburant des véhicules des collecteurs qui a été pris en compte dans le bilan. Le type de véhicules, la date d'acquisition, le type de carburant, la distance parcourue et la consommation de carburant ont permis d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre générés par la collecte des déchets en 2021.

Dans le cadre du nouveau marché de collecte au 1^{er} mai 2022, Plaine Commune a interdit le gasoil comme mode de carburation à l'ensemble du parc de véhicules nécessaires à la bonne exécution des prestations attendues. Quelques véhicules au gasoil ont encore circulé sur le territoire en attendant la réception de véhicules neufs chez certains prestataires.

Les bilans carbone des prestataires de collecte

En 2022, les collecteurs ont fourni leur bilan carbone afin de suivre l'évolution de nos émissions dans le cadre de la collecte des déchets.

Afin de disposer d'une photographie sur l'année, les données ont fait l'objet d'une extrapolation sur les 4 premiers mois avant le démarrage du marché de collecte débuté le 1^{er} mai 2022.

	Nombre de kms annuels	Consommation GNV (tonnes)	Consommation Gazole (litres)	Consommation Essence (litres)	Emission teCO ₂
Lots 1 et 4 - Suez	189 809	133	41 536	-	523
Lot 2 - Derichebourg	171 955	162	-	-	375
Lot 3 – Derichebourg	242 253	203	-	-	443
Lot 5 – VDF	58 381	-	51 059	1 882	158

Tableau 23 : Bilan carbone des prestataires de collecte

4.2 Impact social

Favoriser l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures qui mènent des activités d'utilité sociale et qui reposent sur des valeurs et des principes communs : coopération, ancrage local, réponses adaptées aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants.

Afin de favoriser, l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, Plaine Commune met en place une action d'insertion locale par la mise en œuvre d'un dispositif d'insertion sociale et professionnelle au profit de ces personnes. Il s'agit de solliciter et d'organiser leurs interventions sur des missions ayant pour support la collecte de cartons sur des axes à forte densité commerciale sur les 3 principaux marchés forains du territoire que sont les marchés du centre de Saint-Denis, La Courneuve et Aubervilliers.

Plaine Commune s'engage à ce que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire. L'objectif poursuivi est de permettre aux personnes concernées de développer leurs compétences et d'acquérir un savoir-faire par le biais de cette prestation.

L'ensemble des marchés de pré-collecte, de collecte et de traitement ont ainsi inclus une clause d'insertion sociale.

Bilan des clauses d'insertion sociale

Plaine Commune s'appuie sur des partenariats avec des prestataires privés. Ainsi les engagements de Plaine Commune s'élargissent aux prestataires et notamment ceux liés à l'insertion. Plusieurs marchés cadrent l'activité de gestion des déchets :

- L'ancien marché de pré-collecte ne prévoyait pas de clause d'insertion. Une évolution de cette approche a été mise en place dans le cadre du nouveau marché qui a démarré en

février 2022 avec le prestataire SULO : 1377,42 heures d'insertion ont été réalisées sur les 6532 heures prévues ;

- Le marché de collecte est alloti. Chaque prestataire s'est engagé à un nombre spécifique d'heures d'insertion sur la durée du marché :

Bilan de l'ancien marché de collecte jusqu'au 1^{er} mai 2022 :

- Lot 1 (Suez) : 20 576 heures d'insertion réalisées sur les 4 975 heures prévues sur la durée du marché.
- Lot 2 (ESD) : 4 442,3 heures d'insertion réalisées sur les 5 050 heures prévues sur la durée du marché.
- Lot 3 (Véolia) : 6 423 heures d'insertion réalisées sur les 5 300 heures prévues sur la durée du marché.
- Lot 4 (Derichebourg) : 5 576 heures d'insertion réalisées sur les 5 164 heures prévues sur la durée du marché.
- Lot 5 (Suez) : Aucun minima d'heures d'insertion est prévu pour ce lot
- Lot 6 (SEPUR) : 4 048 heures d'insertion réalisées sur les 1 500 heures prévues sur la durée du marché.
- Lot 7 (VDF) : Aucun minima d'heures d'insertion est prévu pour ce lot

Depuis le 1^{er} mai 2022 :

- Lot 1 (Suez) : 6 665,2 heures d'insertion réalisées sur les 70 000 heures prévues sur la durée du marché.
- Lots 2 et 3 (Derichebourg) : 25155,8 heures d'insertion réalisées sur les 93 779 heures prévues sur la durée du marché.
- Lot 4 (Suez) : 1 010,5 heures d'insertion réalisées sur les 4 200 heures prévues sur la durée du marché.
- Lot 5 (VDF) : aucune heure d'insertions réalisées sur les 1 400 heures prévues sur la durée du marché.

- Le marché de traitement des déchets non ménagers. Il est alloti et chaque prestataire s'est engagé à un nombre spécifique d'heures d'insertion :

- Lot 1(CDIF) : 543 heures d'insertion réalisées sur les 1500 prévues
- Lot 2 (Suez/PAPREC) : 5 465 heures d'insertion réalisées sur les 4500 prévues

Un nouveau marché a démarré en mars 2022 :

- Lot 1 (CDIF) : 1545 heures réalisées sur les 4500 prévues
- Lot 2 (PAPREC) : 328,50 heures sur les 1800 prévues

PARTIE



BILAN ET PERSPECTIVES

BILAN SYNTHETIQUE 2022

PREVENTION

L'année 2022 aura été marquée par **l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2028** par le Conseil de Territoire de Plaine Commune le 20 septembre 2022 avec pour objectif de réduire de 6% la production de DMA au rythme de 1% par an à horizon 2028.

Dans le cadre du PLPDMA, Plaine Commune a engagé des actions en vue de répondre notamment à 3 enjeux majeurs : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion de proximité des biodéchets et le réemploi. **En ce qui concerne le gaspillage alimentaire une étude a été menée en milieu scolaire** afin de réaliser un état des lieux des pratiques. Sur le thème des biodéchets, **Plaine Commune a poursuivi la promotion du compostage individuel et collectif** à travers la fourniture à titre gratuit du matériel de compostage à l'issue d'ateliers de formation pour les particuliers. Pour la mise en place des composteurs collectifs, un maître composteur du Sycotom a pu accompagner les habitants. **Quant au réemploi, une collecte des cagettes en bois** des marchés forains destinée à d'autres structures **sous forme de broyat** a été mise en place dans le cadre du nouveau marché de collecte débuté en mai 2022

Les actions de sensibilisation se sont poursuivies en 2022, 239 ateliers ont été animés en milieu scolaire, 70% des classes du CP au CE2 ont été sensibilisées principalement sur les thématiques du tri et du gaspillage alimentaire. **Pour le grand public, 3 380 sensibilisations** ont été menées au porte-à-porte auprès de 15 000 foyers notamment pour informer les habitants du passage en PAV de la collecte du verre, du dispositif de collecte des déchets alimentaires ou du tri des déchets.

Enfin, diverses campagnes de communication ont été déployées au cours de l'année à travers la création de pages dédiées au compostage et aux enseignants sur le site Internet de Plaine Commune, de flyers, de l'actualisation du guide de collecte.

PRE COLLECTE

Le nombre de bacs sur le territoire continue d'augmenter de 3,2 % par rapport à 2021. L'activité de pré-collecte a été marquée par le retrait de près de 1 300 bacs de verre sur les 3 villes concernées par le changement de mode de collecte et l'installation de 134 colonnes en remplacement. Il est tout de même à noter des interventions sur les bacs en baisse de 2,5 %.

La régie bacs poursuit également ses livraisons de bacs avec une hausse de 10 % (525 contre 477 en 2021).

En ce qui concerne les colonnes, leur nombre a augmenté de 17,5 % du fait principalement du déploiement des colonnes à verre en remplacement de la collecte au porte-à-porte (hors Epinay-Sur-Seine) dans le cadre du nouveau marché de collecte. 219 interventions de maintenance ont été réalisées en 2022, soit une baisse de près de la moitié par rapport à 2021.

PERFORMANCE DE COLLECTE

- En 2022, 205 580 tonnes de **DMA** (hors déchets de la collectivité) ont été collectés, soit une baisse de 2,6 %. Cette diminution est principalement due aux **OMR*** qui ont reculé de 3,4 % et qui représentent près des ¾ des DMA.
- Cette baisse se traduit également par un ratio par habitant en baisse de 16kg/hab. (-4,5%) soit 333 kg d'OMR par habitant collectés en 2022 contre 349 en 2021.

- La collecte des **emballages** a augmenté de 7,1% pour atteindre 7 826 tonnes, soit 17,5kg/habitant. Ce sont ainsi 1kg/habitant de plus qui ont été collectés en 2022 par rapport à 2021.
- Le tonnage du **verre** connaît une régression de 8,3 % avec 3 044 tonnes. De même, le tonnage par habitant diminue à 6,8 kg/habitant contre 7,5 en 2021.
- La collecte des **cartons** par les régies de quartier continue de progresser 854 tonnes (+ 4,3 %), se rapprochant des tonnages collectés en 2019 (877 tonnes).
- Concernant les déchets occasionnels, **les encombrants** connaissent un net recul de 12,4 % avec 9 729 tonnes collectés et une hausse de 3,7 % pour les déchets des **déchèteries** avec 33 855 tonnes.
- Après des hausses en 2020 et 2021, les déchets collectés sur **l'espace public** voient leur tonnage diminuer de 7,2 % soit 72,9 kg/habitant contre 79,4 en 2021.
- **En ce qui concerne, l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires**, le retrait de deux gros producteurs de déchets alimentaires (brasseurs) a donné des résultats moins bons que l'année dernière avec une baisse de la collecte de 20,6%, soit 1 096 tonnes contre 1 381 en 2021. Le dernier trimestre 2022 a été consacré à la préparation des expérimentations à mener sur 2023.

En conclusion, les OMA ont diminué de 3,2% en 2022. Les actions du PLPDMA n'ayant été mises en œuvre qu'à la fin de l'année 2022, il est vraisemblable que la baisse de la consommation des ménages soit à l'origine de cette tendance.

Pour autant, les tonnages des emballages ont progressé quand dans le même temps ceux des OMr ont diminué. Cela laisse à penser qu'une partie des emballages, initialement déposés dans les OMr, a été triée et déposée dans le bac jaune des emballages. Cette évolution s'explique par la hausse de fréquence de collecte des bacs jaunes qui a redonné du sens au geste de tri des habitants.

PERFORMANCE DE TRI

La qualité de la collecte sélective s'est améliorée en 2022 : 73,5 % de la collecte sélective (hors verre) est conforme aux consignes de tri contre 68,8 % en 2021. L'augmentation de la fréquence de collecte des emballages a eu un impact positif sur la remobilisation des habitants sur la question du tri, car en plus de faire progresser les performances de collectes, les performances de tri se sont également améliorées.

En revanche, le taux de déclassé s'est dégradé passant de 5,1% à 6,2 %.

PERFORMANCE DE VALORISATION

En 2022, 10,2 % des déchets traités par Plaine Commune ont été recyclés ou compostés (valorisation matière), 72,2 % des déchets ont été incinérés (valorisation énergétique) et 17,6 % des déchets partent en enfouissement.

La part de la valorisation matière est stable par rapport à 2021 et ce malgré la hausse des tonnages d'emballages. Ceci s'explique par une collecte de verre et d'encombrants moins importante (-8,3 % et -12,4% respectivement). Par ailleurs, les apports de déchets verts et de bois en déchèteries (déchets valorisables sous forme de matière) ont également reculé (-12,8 % et -14,7% respectivement).

Notons d'autre part que sous l'effet de la hausse des apports en déchèteries (+3,7%) la part de l'enfouissement s'est dégradée passant de 16,8 % en 2021 à 17,6% en 2022.

BUDGET, COUT, FINANCEMENT DU SERVICE

Le coût du service public correspond au coût résiduel à la charge de Plaine Commune et donc au besoin de financement. Il s'élève à 64 184 928 €.

Ce coût correspond à 143,3 €TTC / habitant soit une évolution de + 4,6 % par rapport au coût par habitant de 2021.

Il se décompose ainsi par flux :

- Ordures ménagères résiduelles : 88,1 € TTC/habitant
- Collecte sélective : 8,6 € TTC/habitant
- Collecte du verre : 2,6 € TTC/habitant
- Encombrants : 7,8 € TTC/habitant
- Déchèterie : 14,2 € TTC/habitant
- Déchets de l'espace public : 20,5 € TTC/habitant
- Cartons (PAP) : 1,4€ TTC/habitant

Soit au total 99,2€ TTC/habitant pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles, emballages et verre contre 100€ TTC/habitant en 2021.

Le renouvellement du marché de collecte a donc permis d'améliorer les performances de collecte sélective des matériaux recyclables tout en maîtrisant le budget global.

RELATION USAGER

Le 1^{er} décembre 2021, l'application mobile « BienVu » a été lancée. Une anomalie observée sur l'espace public peut ainsi être signalée par l'habitant via l'application. Le signalement est transmis directement aux agents concernés qui peuvent ainsi intervenir et/ou répondre rapidement et ainsi réduire les délais de traitement des demandes des usagers. En 2022, 35 278 signalements ont été remontés par l'application, soit près du triple par rapport à l'année 2021. 10,8% des signalements concernaient des problèmes de collecte.

En 2022, ce sont 24 935 demandes qui ont été adressées via bienENTENDU. 43% de ces appels concernent la thématique des déchets et notamment les demandes de dotations ou de remplacement de bacs à déchets.

PERSPECTIVES 2023

En 2023 :

PREVENTION

La mise en œuvre des actions prévues au PLPDMA va se poursuivre.

Sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire, les villes vont être accompagnées avec le soutien d'un prestataire. Le financement de la plateforme de collecte et de redistribution des invendus alimentaires est prévu.

Dans le cadre du réemploi, une zone dédiée à la récupération de vélos en déchèterie sera créée et une collecte des gros électroménagers par Ecosystem sera effectuée auprès des particuliers.

Des associations porteuses de projet en faveur de la prévention des déchets seront soutenues.

Le marché de sensibilisation des scolaires sera renouvelé. Un projet visant à sensibiliser toute une tranche d'âge à la réduction et au tri des déchets sera mis en place.

En ce qui concerne le compostage, l'acquisition d'un logiciel de suivi des sites et l'étude de la faisabilité du broyage en déchèterie seront mis en œuvre.

PRE-COLLECTE/COLLECTE

Des expérimentations vont être menées pour répondre à l'obligation faite aux collectivités en charge de la compétence de gestion des déchets de proposer une solution de gestion à la source des biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires) à partir du 1^{er} janvier 2024. Elles seront réalisées sous différentes formes en fonction de la typologie des différents quartiers du territoire :

- Compostage individuel à Epinay-sur-Seine ;
- Compostage partagé à Aubervilliers dans le quartier de la Maladrerie ;
- Collecte en AV et traitement par électro compostage à Stains ;
- Collecte en AV et traitement par méthanisation à L'Île-Saint-Denis et Saint-Ouen (quartier Garibaldi) ;
- Collecte du marché forain du centre-ville de Saint-Denis ;
- Collecte au PAP et traitement par méthanisation dans les écoles d'Aubervilliers, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et Villetaneuse pour compléter les écoles des villes d'Epinay-sur-Seine, Saint-Denis et Saint-Ouen qui sont déjà dans le dispositif.

Si la collecte du verre a diminué du fait du changement de mode de collecte et donc des habitudes de la population, il est escompté un retour aux performances antérieures d'ici la fin de l'année.

TRAITEMENT

Le nouveau marché de collecte sera déployé sur une année complète en 2023. Elle permettra de mesurer l'efficacité des orientations prises pour ce nouveau marché et notamment le transfert des emballages et du verre actuellement dans les OMR vers leurs filières de valorisation matière.

PARTIE



TABLE DES ILLUSTRATIONS

6 TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes :

● Carte 1 : Le Territoire de Plaine Commune.....	6
● Carte 2 : Type d'habitat de Plaine Commune, Source : Plaine Commune.....	7
● Carte 3 : Densité de population de Plaine Commune, Source : Plaine Commune.....	7
● Carte 4 : Localisation des déchèteries sur le territoire.....	25
● Carte 5 : A compter du 1 ^{er} mai 2022, les installations de traitement accueillant les déchets de Plaine Commune.....	29
● Carte 6 : A compter du 1 ^{er} mai 2022, les autres installations de traitement accueillant les déchets de Plaine Commune.....	30

Tableaux :

● Tableau 1 : Présentation des villes adhérentes à Plaine Commune.....	8
● Tableau 2 : Liste des villes gérées par Direction Territoriale.....	11
● Tableau 3 : Répartition des modes de collecte.....	19
● Tableau 4 : Dotation en Bennes d'Ordures Ménagères par ville.....	20
● Tableau 5 : Caractéristiques de la collecte des OM des particuliers.....	21
● Tableau 6 : Caractéristiques de la collecte des emballages.....	21
● Tableau 7 : Caractéristiques de la collecte du verre.....	21
● Tableau 8 : Caractéristiques de la collecte du carton.....	22
● Tableau 9 : Caractéristiques de la collecte des encombrants.....	22
● Tableau 10 : Horaires d'ouverture des déchèteries pour les particuliers.....	26
● Tableau 11 : Horaires d'ouverture des déchèteries pour les professionnels.....	26
● Tableau 12 : Montant des prestations rémunérées jusqu'au 1 ^{er} mai 2022.....	32
● Tableau 13 : Montant des prestations rémunérées à partir du 1 ^{er} mai 2022.....	33
● Tableau 14 : Indicateurs de suivi des moyens consacrés à la mise en œuvre des actions de prévention des déchets.....	35
● Tableau 15 : Nombre de composteurs collectifs implantés en 2022.....	36
● Tableau 16 : Nombre de foyers sensibilisés, Source : Plaine Commune.....	39
● Tableau 17 : Nombre de points d'apport volontaires par ville et par flux.....	44
● Tableau 18 : Synthèse des tonnages collectés par flux de déchets.....	47
● Tableau 19 : tonnage des différents types de déchets en déchèterie.....	50
● Tableau 20 : Synthèse des tonnages collectés sur l'espace public.....	52
● Tableau 21 : Evolution des dépenses d'investissement.....	62
● Tableau 22 : Evolution des dépenses de fonctionnement.....	62
● Tableau 23 : Bilan carbone des prestataires de collecte.....	67

Graphiques :

● Graphique 1 : Répartition des entreprises par secteur.....	8
● Graphique 2 : Organigramme Plaine Commune, 2022.....	10
● Graphique 3 : Nombre d'animations réalisées par ville.....	38
● Graphique 4 : Part des sensibilisations par niveau scolaire.....	38
● Graphique 5 : Thèmes d'animations les plus choisis.....	39
● Graphique 6 : Thèmes des sensibilisations grand public.....	40
● Graphique 7 : Thèmes des stands.....	40
● Graphique 8 : Nombre de bacs par ville, Source : SULO.....	43
● Graphique 9 : Nombre de bacs par flux, Source : SULO.....	43
● Graphique 10 : Taux d'interventions réalisés par ville, Source : Sulo, 2022.....	44
● Graphique 11: Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100 en 2010.....	45
● Graphique 12: Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100, à périmètre constant.....	46
● Graphique 13 : Tonnages collectés des emballages par type de collecte, Source : Plaine Commune, 2022.....	48

- Graphique 14 : Tonnages collectés des OMR par type de collecte, Source : Plaine Commune, 2022 ... 48
- Graphique 15 : Tonnages collectés du verre par type de collecte, Source : Plaine Commune, 2022 48
- Graphique 16 : Comparaison des ratios en kg/habitant/an de production de déchets 49
- Graphique 17 : Taux de déclassement des bennes, source : SYCTOM, 2022 53
- Graphique 18 : Caractérisations de la collecte sélective de Plaine Commune, source : SYCTOM, 2022 53
- Graphique 19 : Caractérisations de la collecte sélective ailleurs, source : SYCTOM, 2021 54
- Graphique 20 : Répartition des déchets par type de traitement à Plaine Commune, Source : Plaine Commune, 2022 55
- Graphique 21 : Répartition des déchets par type de traitement ailleurs, Source : ORDIF, 2021 56
- Graphique 22 : Répartition des déchets des déchèteries par type de traitement, Source : Plaine Commune, 2022 57
- Graphique 23 : Devenir des déchets de Plaine Commune, Source : Plaine Commune 57
- Graphique 24 : Postes de charges, Source : Plaine Commune 58
- Graphique 25 : Postes des produits, Source : Plaine Commune 60
- Graphique 26 : Répartition des tonnages et des coûts, Source : Plaine Commune 61
- Graphique 27 : Nombre de signalements de problème de collecte par ville, Source : BienVu, 2022 63
- Graphique 28 : Typologie des problèmes de collecte, Source : BienVu, 2022 63
- Graphique 29 : Nombre de demandes par thématique déchet, Source : BienENTENDU 64
- Graphique 30 : Nombre de demandes concernant les déchets par ville, Source : BienENTENDU 64

PARTIE



LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- AGECE : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
- BOM : Bennes Ordures Ménagères
- CTM : Centre Technique Municipal
- D3E ou DEEE : Déchets d'Equipements Electrique Electroniques
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
- EPT : Etablissement Public Territorial
- GNV : Gaz Naturel pour Véhicules
- ISDI : installation de stockage des déchets inertes
- ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux
- LTECV : Transition Énergétique Pour la Croissance
- OM : Ordures Ménagères
- ORDIF : Observatoire Régional des Déchets en Ile-de-France
- PAP : Porte-à-porte
- PAV : Point d'Apport Volontaire
- PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- RS : Redevance Spéciale
- SYCTOM : Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région Ile de France
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- UIOM : Unité d'incinération des ordures ménagères

PARTIE



GLOSSAIRE

- Biodéchets

Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

- Collecte

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

- Collecte au porte-à-porte (PAP)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables et le point d'enlèvement situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

- Collecte en point d'apport volontaire (PAV)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de points d'apport comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

- Collecte sélective

Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

- Déchet

L'article 1er de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifié stipule :

« est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon... ».

- Déchets inertes

« Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine »

- Déchets Ménagers et Assimilés* (DMA)

Ils sont constitués par les déchets pris en compte par les collectes traditionnelles et les collectes sélectives réalisées dans le cadre du service public d'élimination des déchets.

Ils comprennent :

- Les ordures ménagères au sens strict et les encombrants ménagers,
- Les déchets non ménagers qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent être collectés et éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets des industriels, des commerçants, des artisans et des activités tertiaires regroupés sous le nom de déchets industriels banals ou DIB),
- Les déchets des collectivités (déchets verts, déchets de voirie et de marchés, boues des stations d'épuration et boues de l'assainissement individuel).

- Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés, ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

- Déchèterie

Espace aménagé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts, en vue de valoriser, traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

Les collectivités locales peuvent également accepter les déchets des artisans et commerçants. Il existe deux types de déchèteries selon leur taille : celles soumises à autorisation et celles soumises à déclaration.

- Dépôt Sauvage

Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de toutes sortes de déchets et constituent des sources de pollutions et de nuisances.

- Matrice des coûts

- Coût complet = totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- Coût technique = coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...).
- Coût partagé = coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.
- Coût aidé HT = coût partagé moins les aides reçues.
- Montant de la TVA acquittée = charge nette de TVA supportée par la collectivité.
- Coût aidé TTC = somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.
- Coût aidé HT ou TTC ou coût du service public selon le régime fiscal du service = au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
- Montant des contributions = ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPT, facturations en déchèterie).

- Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

- Ordures Ménagères Assimilés

Déchets comprenant les ordures ménagères résiduelles et les déchets de la collecte sélective (emballages, papiers, cartons, journaux, magazines, verre, déchets alimentaires)

- Ordures Ménagères Résiduelles

Déchets restant après la collecte sélective. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

- Recyclage

Opération visant à introduire des déchets dans un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Il existe le recyclage matière (ou valorisation matière) et le recyclage organique (également appelé compostage).

- Refus de tri

Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

- Régie

Est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services.

- Redevance Spéciale

L'article 2333-78 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'instituer une redevance spéciale dans le cas d'une collecte de déchets non ménagers, qui de par leurs caractéristiques et leurs quantités n'impliquent pas de dispositions particulières. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets.

Elle est instituée par la commune ou le groupement de communes et doit couvrir l'ensemble des coûts de collecte et de traitement.

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

C'est un impôt local facultatif, (articles 1520 à 1526 du code général des impôts) institué par la collectivité, commune ou groupement de commune qui assure la compétence collecte (loi du 12 juillet 1999) et recouvré par le trésor Public, qui lui en restitue le produit.

Elle est calculée en fonction de la valeur locative du foncier bâti, les bâtiments de l'État et des collectivités sont donc exonérés.

Elle est facile à voter et à percevoir, la taxe garantit une recette à la collectivité. La taxe étant un impôt, elle reste du même si le contribuable n'utilise pas le service.

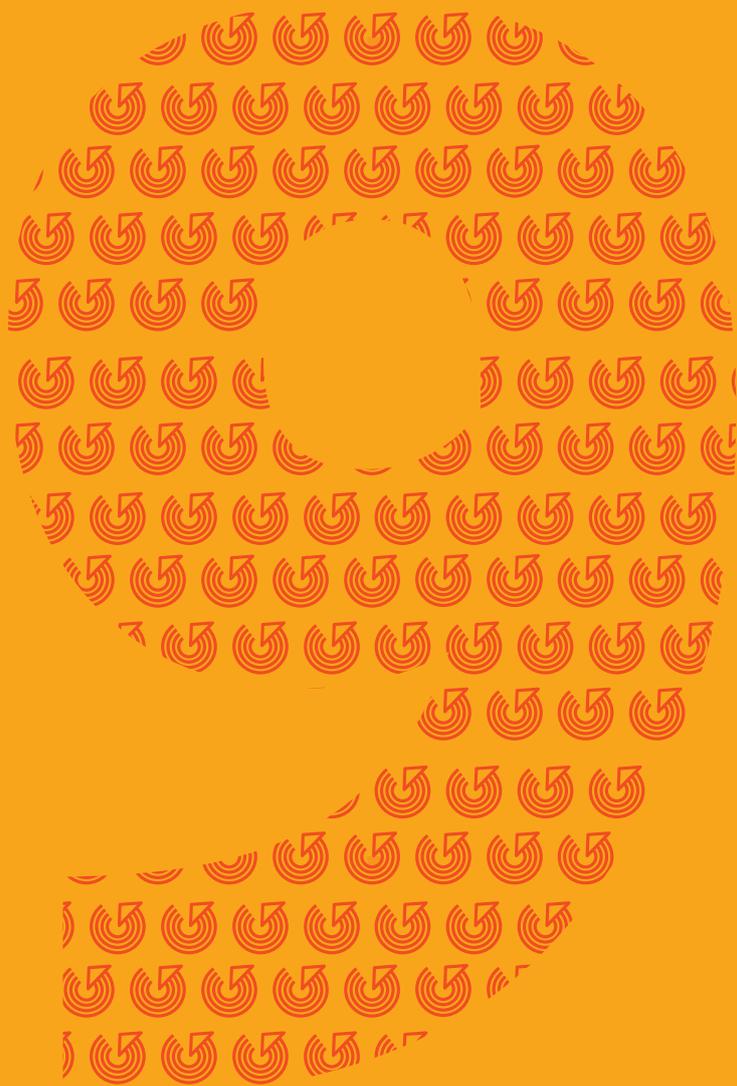
- Tout venant

Déchets des déchèteries présents dans la benne par défaut (hors tri).

- Tri sélectif

Opération visant à séparer des déchets mélangés en différentes catégories (cartons, plastiques, palettes en bois...) en vue d'en faciliter l'élimination dans des processus spécifiques à chaque catégorie. Le non-mélange évite le tri.

PARTIE



ANNEXES

Annexe 1 : évolution des tonnages collectés et ratios depuis 2012

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Ordures ménagères résiduelles	142 654	144 995	144 778	148 695	148 013	151 999	153 484	152 919	154 487	149 176	-3,4%
Emballages, journaux-magazines	5 493	5 931	6 233	5 482	5 368	5 531	5 987	5 821	7 304	7 826	7,1%
Cartons des professionnels	-	-	-	490	727	855	877	541	819	854	4,3%
Verre	2 703	2 694	2 726	2 690	2 852	3 033	3 171	3 269	3 320	3 044	-8,3%
Déchets alimentaires	-	-	-	-	-	645	1 144	903	1 381	1 096	-20,6%
Sous total Ordures Ménagères et Assimilées	150 850	153 620	153 737	156 867	156 234	160 564	164 663	163 453	167 311	161 996	-3,2%
Déchets en déchèterie	32 285	46 243	37 074	42 618	44 548	36 149	36 799	30 897	32 657	33 855	3,7%
Encombrants au porte-à-porte	7 057	7 661	8 165	10 745	10 351	10 377	10 326	11 473	11 103	9 729	-12,4%
Total Déchets Ménagers et Assimilés (hors déchets communaux)	190 192	207 524	198 976	210 720	211 860	207 945	211 788	205 823	211 071	205 580	-2,6%

Kg/habitant/an	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Ordures ménagères résiduelles	350,26	353,28	349,60	352,72	344,76	347,56	352,59	349,6	348,60	333	-4,5%
Emballages, journaux-magazines	13,49	14,45	15,05	13,00	12,50	12,65	13,75	13,31	16,5	17,5	6%
Verre	6,64	6,56	6,58	6,38	6,64	6,94	7,28	7,47	7,49	6,8	-9,3%
Cartons (professionnels)	-	-	-	-	-	-	-	1,24	1,85	1,9	3,2%
Déchets alimentaires	-	-	-	-	-	-	-	2,06	3,12	2,4	-21,5%
Sous total Ordures Ménagères et Assimilées	370,38	374,30	371,24	372,11	365,61	369,10	378,27	373,68	377,5	361,7	-4,2%
Déchets en déchèterie	79,27	112,67	89,52	101,10	103,77	82,66	84,53	70,64	73,7	75,6	2,6%
Encombrants au porte-à-porte	17,33	18,67	19,72	25,49	24,11	23,73	23,72	26,23	25,1	21,7	-13,3%
Total DMA hors déchets communaux	466,98	505,64	480,48	498,69	493,48	475,48	484,27	470,55	476,3	459	-3,6%

Annexe 2 : performance de tri détaillé

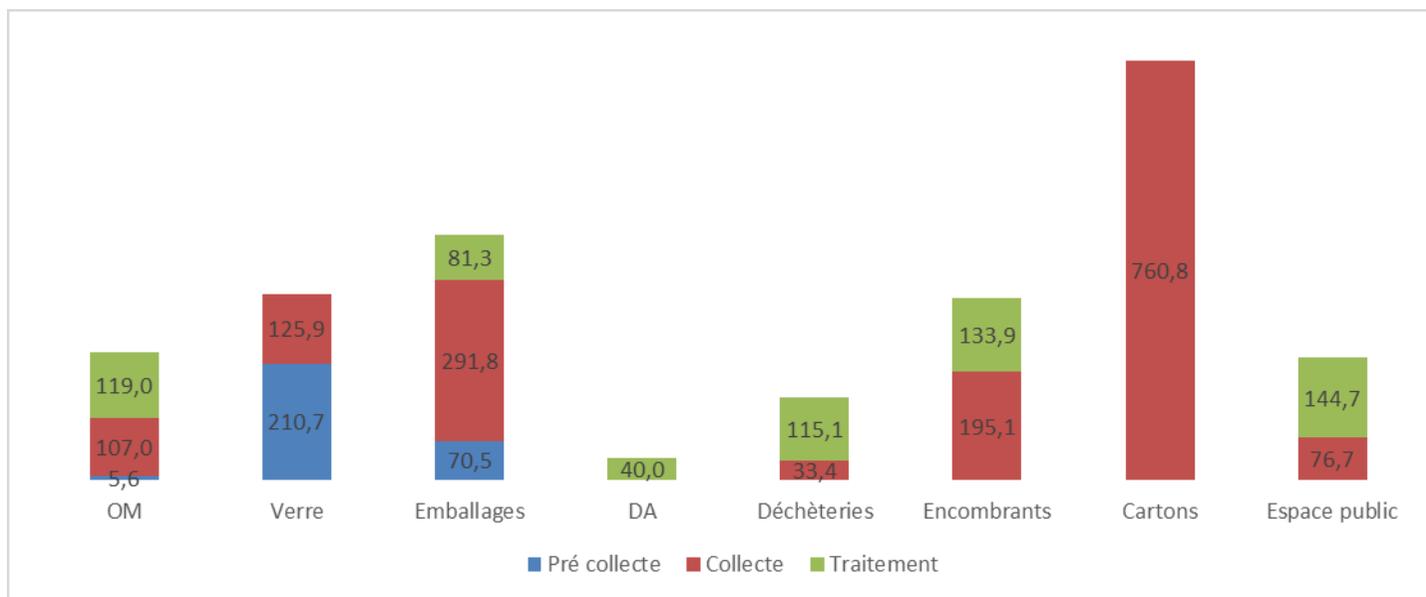
	EPT 6 - Plaine Commune	93	Syctom
Papiers & GM	21,72%	19,99%	23,84%
Emballages	50,28%	51,50%	51,40%
- dont "Emballages en cartons"	33,28%	33,45%	35,94%
- dont "Emballages plastiques rigides"	10,16%	10,87%	8,93%
- dont "Emballages plastiques souples"	2,61%	3,08%	2,70%
- dont "Emballages en acier"	1,82%	1,67%	1,52%
- dont "Emballages en aluminium"	0,89%	0,86%	1,03%
- dont "Emballages liquide alimentaires (ELA)"	1,27%	1,18%	1,01%
- dont "Emballages imbriqués"	0,26%	0,38%	0,27%
Fines valorisables (fibreux et plastiques <65mm >20mm)	1,48%	1,61%	1,58%
Total CS conforme aux consignes de tri	73,48%	73,10%	76,82%
Verre	1,71%	1,70%	1,47%
DEEE	0,75%	0,53%	0,67%
Papiers cartons détrempés	2,76%	1,36%	0,53%
Fines	4,43%	4,31%	3,21%
Autres - assimilables OM	16,88%	18,99%	17,30%
Total "ANOMALIES DE QUALITE"	26,52%	26,90%	23,19%

Annexe 3 : matrice des coûts 2022

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS														Total
	OMR Porte-à-porte	OMR Apport volontaire	OMR Collecte pneumatique	Verre Porte-à-porte	Verre Apport volontaire	RSOM - Porte-à-porte	RSOM - Apport volontaire	RSOM - Collecte pneumatique	Biodéchets	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des collectivités - Marchés	Déchets des professionnels - Cartons	ESPACE PUBLIC dont dépôts sauvages	
Charges de structure	2 283 040 €	167 552 €	60 231 €	23 642 €	60 845 €	210 127 €	46 142 €	14 419 €	3 419 €	431 880 €	249 610 €	183 032 €	50 663 €	612 465 €	4 397 067 €
Communication	103 844 €	7 621 €	2 740 €	1 075 €	2 768 €	9 558 €	2 099 €	656 €	156 €	19 644 €	11 353 €	8 325 €	2 304 €	27 858 €	200 000 €
Prévention	255 233 €	18 727 €	6 732 €	2 623 €	6 801 €	23 516 €	5 157 €	1 612 €	382 €	48 221 €	27 899 €	20 458 €	5 663 €	67 235 €	490 261 €
Pré-collecte	383 561 €	456 879 €	- €	77 701 €	563 808 €	210 443 €	341 113 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 033 505 €
Collecte	13 075 604 €	472 105 €	627 433 €	222 115 €	161 237 €	1 965 158 €	160 652 €	157 870 €	- €	1 130 558 €	1 898 070 €	1 782 793 €	649 684 €	2 503 086 €	24 806 365 €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	3 373 €	55 202 €	- €	- €	- €	- €	511 387 €	- €	- €	- €	630 469 €	1 200 430 €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 741 094 €	1 302 817 €	564 328 €	- €	4 683 669 €	10 291 908 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	155 237 €	- €	- €	- €	37 963 €	193 200 €
TOTAL CHARGES	16 101 283 €	1 122 884 €	697 136 €	330 530 €	850 660 €	2 418 802 €	555 163 €	174 557 €	3 957 €	6 038 021 €	3 489 750 €	2 558 936 €	708 314 €	8 562 745 €	43 612 737 €
Matériaux	- €	- €	- €	8 966 €	41 480 €	- €	- €	- €	- €	49 631 €	- €	- €	84 842 €	2 012 €	186 931 €
Autres produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	19 591 €	19 591 €
Tous soutiens des sociétés agréées	- €	- €	- €	3 970 €	18 368 €	107 253 €	17 191 €	5 167 €	- €	83 386 €	122 857 €	- €	- €	- €	358 193 €
TOTAL PRODUITS	- €	- €	- €	12 936 €	59 848 €	107 253 €	17 191 €	5 167 €	- €	133 017 €	122 857 €	- €	84 842 €	21 603 €	564 714 €
TVA acquittée	1 441 759 €	78 144 €	83 061 €	15 452 €	43 051 €	128 596 €	27 534 €	20 858 €	190 €	446 854 €	119 767 €	188 473 €	19 276 €	662 128 €	3 275 142 €
TEOM	33 584 561 €	2 464 762 €	886 027 €	347 780 €	895 056 €	3 091 066 €	678 771 €	212 112 €	50 298 €	6 353 146 €	3 671 880 €	2 692 487 €	745 281 €	9 009 636 €	64 682 864 €
REOM	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale et facturation à l'usager	2 611 408 €	204 446 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	349 605 €	- €	- €	- €	- €	3 165 459 €
TOTAL CONTRIBUTIONS	36 195 969 €	2 669 208 €	886 027 €	347 780 €	895 056 €	3 091 066 €	678 771 €	212 112 €	50 298 €	6 702 751 €	3 671 880 €	2 692 487 €	745 281 €	9 009 636 €	67 848 323 €

Annexe 4 : coût du service public détaillé par flux

	OMR Porte-à-porte	OMR Apport volontaire	OMR Collecte pneumatique	Verre Porte-à-porte	Verre Apport volontaire	RSOM - Porte-à-porte	RSOM - Apport volontaire	RSOM - Collecte pneumatique	Biodéchets	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des collectivités - Marchés	Déchets des professionnels - Cartons	ESPACE PUBLIC dont dépôts sauvages	Total
Coût complet		1 122 884 €	697 136 €	330 530 €	850 660 €	2 418 802 €	555 163 €	174 557 €	3 957 €	6 038 021 €	3 489 750 €	2 558 936 €	708 314 €	8 562 745 €	43 612 737 €
Coût technique		1 122 884 €	697 136 €	321 564 €	809 180 €	2 418 802 €	555 163 €	174 557 €	3 957 €	5 988 390 €	3 489 750 €	2 558 936 €	623 472 €	8 541 142 €	43 406 215 €
Coût partagé		1 122 884 €	697 136 €	317 594 €	790 811 €	2 311 549 €	537 972 €	169 390 €	3 957 €	5 905 004 €	3 366 893 €	2 558 936 €	623 472 €	8 541 142 €	43 048 022 €
Coût aidé HT	31 918 719 €	1 122 884 €	697 136 €	317 594 €	790 811 €	2 311 549 €	537 972 €	169 390 €	3 957 €	5 905 004 €	3 366 893 €	2 558 936 €	623 472 €	8 541 142 €	43 048 022 €
TVA acquittée	1 441 759 €	78 144 €	83 061 €	15 452 €	43 051 €	128 596 €	27 534 €	20 858 €	190 €	446 854 €	119 767 €	188 473 €	19 276 €	662 128 €	3 275 142 €
Coût aidé TTC	33 360 478 €	2 420 650 €	925 140 €	333 046 €	833 862 €	2 959 087 €	655 446 €	217 282 €	47 994 €	6 351 858 €	3 486 659 €	2 747 409 €	642 748 €	9 203 271 €	64 184 928 €
Contributions	36 195 969 €	2 669 208 €	886 027 €	347 780 €	895 056 €	3 091 066 €	678 771 €	212 112 €	50 298 €	6 702 751 €	3 671 880 €	2 692 487 €	745 281 €	9 009 636 €	67 848 323 €



Répartition des coûts par étape technique et par flux en €/t



RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

**ANNÉE
2022**